

- République du Bénin -



**DIRECTION GENERALE DES FORETS ET
DES RESSOURCES NATURELLES**

gtz

COOPERATION TECHNIQUE ALLEMANDE



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PROTECTION DE LA NATURE**



PROGRAMME DE CONSERVATION ET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Rapport Final (Novembre 2008)

**Dr. Kai SCHMIDT-SOLTAU
Rachad M. ALIMI**

Sommaire:

1.	Introduction	3
2.	Description de la situation de départ	6
2.1.	Caractéristiques socio-économiques	6
2.2.	Organisation du territoire	7
2.3.	Caractéristiques physiques	9
2.4.	Utilisation des ressources forestières	15
2.5.	Biodiversité	15
2.6.	Politique et stratégies en matière des forêts et des ressources naturelles	16
2.7.	Cadre législatif et réglementaire	18
2.8.	Cadre institutionnel	19
3.	Objectifs et description du PNGDRN	23
3.1.	L'objectif global du PNGDRN	24
3.2.	Les objectifs spécifiques du PNGDRN	24
3.3.	Cadre logique du PNGDRN	28
3.4.	Chaîne des résultats du PNGDRN par composante	34
3.5.	Contribution des Structures et Projets en cours à la mise en œuvre de PNGDRN	37
3.6.	Montage institutionnel pour la gestion proactive du PNGDRN et pour l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier et des ressources naturelles	40
3.7.	Plan d'opération du PNGDRN (2009-2015)	44
	Annexe 1 : Termes de référence	56
	Annexe 2 : Diagnostic participatif du secteur des ressources naturelles béninois	63
	Annexe 3 : Contribution des Projets à la mise en œuvre de PGDRN	76

DEFINITION DES SIGLES

ABE	:	Agence Béninoise pour l'Environnement
AC	:	Attaché de Cabinet
CENAGREF	:	Centre National de Gestion des Réserves de Faunes
CENATEL	:	Centre National de Télédétection et de Cartographie Environnementale
CERF	:	Centre d'Etude, de Recherche et de formation Forestières
CNCC	:	Comité National sur les Changements Climatiques
CNDD	:	Commission Nationale de Développement Durable
CT	:	Conseiller Technique
DAC	:	Directeur Adjoint de Cabinet
DC	:	Directeur de Cabinet
DDEPN	:	Direction Départementale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DGE	:	Direction Général de l'Environnement
DGFRN	:	Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DIVI	:	Direction de l'Inspection et de Vérification Interne
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	:	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
FNE	:	Fonds National pour l'Environnement
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
ONAB	:	Office National du Bois
PAACO	:	Programme d'Appui à l'Agglomération de Cotonou
PACMEPN	:	Programme d'Assistance aux Communes en matière d'Environnement et de Protection de la Nature
PAGEFCOM	:	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGS	:	Programme Administration et Gestion des Services
PAMF	:	Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou
PBF II	:	Projet Bois de Feu phase II
PCGPN	:	Projet de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux
PGDRN	:	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PGFTR	:	Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PNGE	:	Programme National de Gestion de l'Environnement
ProCGRN	:	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
SGM	:	Secrétaire Général du Ministère
SISMEPN	:	Système d'Informations Statistique pour le MEPN

1. Introduction

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro, la gestion durable des ressources naturelles a été identifiée comme l'un des principaux moyens à prendre en compte dans le processus de lutte contre la pauvreté face aux coûts économiques et sociaux élevés d'une dégradation du milieu. Les enjeux environnementaux comportent, ainsi, d'importants défis à relever pour inscrire la croissance économique dans la durée.

Quelques années auparavant, comme conséquence de la démocratisation politique et de l'adoption du libéralisme économique par le Bénin, la gestion du sous secteur forestier béninois a également connu quelques évolutions importantes tant au plan institutionnel qu'au plan technique. Quelques acquis de cette évolution sont :

- la promulgation de la loi 93-009 du 02 juillet 1993, portant régimes des forêts en République du Bénin et son décret d'application en 1996 ;
- l'adoption d'une politique de développement forestier en 1994, prônant la gestion durable des ressources naturelles et la participation des populations, le partage des compétences entre les acteurs du sous secteur forestier ;
- l'élaboration d'un plan d'actions forestier national ;
- la dotation de quelques forêts classées et plantations domaniales de plans d'aménagement forestier participatif ;
- la réalisation en 1999, d'un audit institutionnel du sous secteur forestier;
- la création en 2002, du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF);
- etc. ...

La mise en œuvre des processus de décentralisation et de déconcentration, ainsi que diverses politiques nationales ont produit une évolution rapide du contexte de gestion des forêts et des ressources naturelles, dont la dernière en date de 2006 est le transfert de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches (MAEP) vers le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN). Conformément aux directives du Gouvernement du Bénin, les Ministères inscrivent leurs interventions dans le cadre d'un budget – programme basé sur l'exigence d'une gestion axée sur les résultats, et orientée par les politiques et stratégies nationales. Cette exigence est en accord avec les résolutions de la Déclaration de Paris, à laquelle a souscrit le Bénin ainsi que les divers partenaires et donneurs actuels de son secteur des forêts et des ressources naturelles.

Par rapport, depuis avril 2006, d'importantes réformes politiques et institutionnelles nationales sont amorcées et concernent :

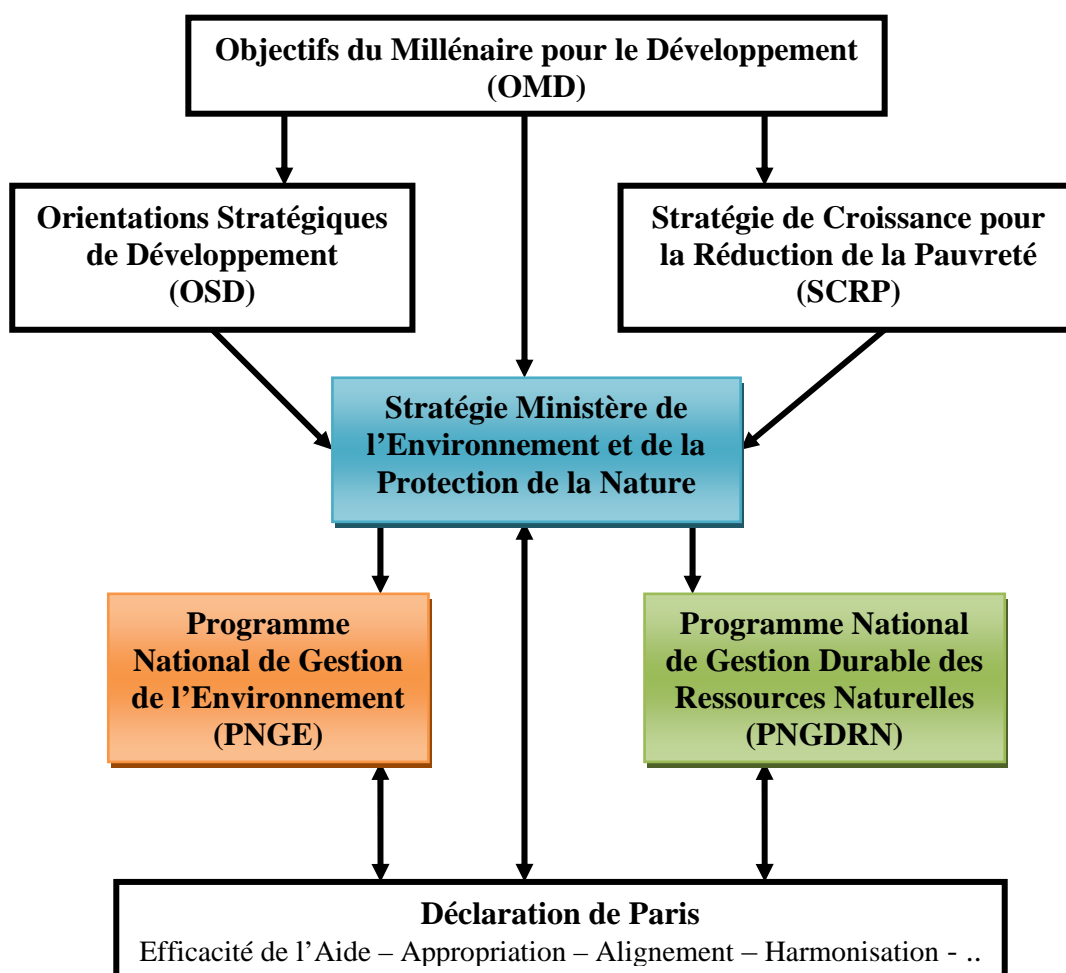
- l'adoption et la mise en œuvre d'une Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), des Perspectives Décennales de Développement (2006-2015) et un Programme d'actions Prioritaires (2007-2009),
- l'amélioration de la gouvernance ;
- la réforme de l'Administration publique ;

Pour accomplir sa mission conformément aux directives du Gouvernement, le MEPN s'est doté d'un outil de pilotage

- du secteur de l'Environnement, sous la forme d'un programme intitulé «Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE)» et
- du secteur des forêts et des ressources naturelles, sous la forme d'un programme intitulé «Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN)».

Le PNGDRN tient compte des intérêts de tous les acteurs en général et ceux des populations rurales en particulier et place l'aménagement durable et la valorisation des ressources naturelles comme axe central. Il est un cadre de réformes et d'investissements, destinés à assurer l'attractivité du pays afin d'attirer des investissements privés dans les secteurs traditionnels d'exploitation des ressources naturelles renouvelables et dans les secteurs émergents des biens et services environnementaux. Il permettra également de renforcer les capacités opérationnelles des administrations, d'améliorer la Gouvernance et d'impliquer plus activement la société civile et le secteur privé. C'est dans cette optique que le PNGDRN permettra d'atteindre l'objectif :

- d'améliorer le pilotage du secteur forestier et des ressources naturelles,
- de faciliter l'évolution de l'approche par projet vers l'approche sectorielle dite encore approche programme,
- de faciliter le passage du financement budgétaire par projet à d'autres mécanismes plus convenables,
- d'améliorer l'efficacité de la coopération de développement suivant les principes de la Déclaration de Paris, et
- de faire évoluer la gouvernance du secteur.



Encadré 1 : Résumé de la Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris a été signée en mars 2005 par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des pays partenaires y compris le Bénin. Elle est basée sur un principe d'engagement mutuel pour améliorer l'efficacité de l'aide, et comprend un cadre pratique et concret visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. Les engagements s'articulent autour de cinq (05) grands principes.

Appropriation : les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui au développement.

Alignement : les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires.

Harmonisation : les donateurs s'emploient à mieux harmoniser leurs actions et à leur conférer une plus grande efficacité collective.

Gestion axée sur les résultats : la gestion et les processus de décision relatifs aux ressources affectées au développement sont améliorés en vue d'obtenir des résultats.

Responsabilité mutuelle : les donateurs et les pays partenaires se tiennent mutuellement responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Source: OCDE, Déclaration de Paris

2. Description de la situation de départ

2.1. Caractéristiques socio-économiques

Le territoire du Bénin couvre une superficie de 11.576.200 ha avec une population de 6.769.914 habitants en 2002.¹ La population âgée de moins de 15 ans était alors de 46,9% et celle des personnes âgées de 60 ans et plus faisait 5,5%. 61,1% des Béninois se trouvent concentrés dans la partie rurale et 53 % dans la partie côtière sud du pays qui ne représente que 10 % du territoire national.² On estime le taux de croissance annuel de la population à 3,2 %, mais il convient de signaler que la population urbaine s'accroît plus rapidement (5,2 %) que la population rurale (1,4 %). La population béninoise est alors estimée, en 2007, à 8 millions d'habitants. Le Bénin est l'un des pays les plus pauvres et est membre du groupe des pays les moins avancés (PMA) obtenant un classement de 0,431, soit le 162^e sur 177 pays de l'Indicateur du développement humain, et l'espérance de vie à la naissance est de 59,2 ans au Bénin.³

Sur le plan socioculturel, on distingue une diversité de groupes qui cohabitent, comme les adja (15,2%), les fon (39,2%) et les yoruba (12,3%), dominants au sud et au centre du pays. La région septentrionale est peuplée de batombou (9,2%), de dendi (2,5%), de Bètamaribè (6,1%), de lokpa (4,0%), et de peulhs (7,0%).

Le niveau d'alphabétisation de la population est faible. En 2002, la moyenne nationale du taux brut d'alphabétisation est de 37,7%, et on note une disparité de cet indicateur, notamment un gradient croissant du nord au sud. Ainsi, ce sont seulement les départements méridionaux de l'Atlantique et du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau, du Mono et du Couffo puis du Zou et des Collines, qui ont leur taux d'alphabétisation au dessus de la moyenne nationale. De même, le niveau d'instruction de la population béninoise est estimée de 41,4%, et est surtout dominé par des instruits du niveau de l'éducation primaire représentant 28,4% des habitants. Le niveau d'instruction général tombe à 30% par rapport à la population rurale. Cet indicateur est aussi marqué par une disparité régionale semblable à celle du taux d'alphabétisation.

L'agriculture, principale activité socio-économique d'environ 70% de la population active, contribue à hauteur de 38% à la formation du PIB. Il s'agit d'une agriculture familiale semi-itinérante sur brûlis, dominée par les cultures vivrières. Le Bénin dispose d'un potentiel de 4,8 millions d'hectares de terres arables dont seulement 1 million d'hectares est mis annuellement sous cultures. 70 % des superficies cultivées sont affectées aux principales productions dont: le maïs (405.000 ha), le sorgho (136.000 ha), le manioc (118.000 ha), l'arachide (95.000 ha), l'igname (93.860 ha), le niébé (98.700 ha) et le riz (8.360 ha). La culture du coton, principale culture d'exportation est pratiquée dans les régions septentrionales et centrales. Elle contribuait en 2001 pour 81% des exportations béninoises, et l'huile de palme, l'anacarde, l'ananas en totalisaient environ 7%. L'igname est une culture vivrière majeure dans les zones du centre et nord du Bénin. On estime que 50 000 ha de la végétation sont détruits chaque année par les feux pour de nouveaux défrichements agricoles dans la région septentrionale du Bénin.

L'élevage est la deuxième principale activité socio-économique de la population rurale. L'élevage bovin, notamment dans la zone septentrionale, est aussi extensif et transhumant, qui se base sur l'exploitation des ressources pastorales naturelles. « Les prairies et parcours permanents font environ 4,9% des terres⁴ » et nourrissent un cheptel estimé à près de 2 millions de têtes de bovins, d'ovins et de caprins. La gestion de ces ressources pastorales naturelles est également une cause importante d'allumage des feux de brousse, chaque année.

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3)2002.

² Répertoires des métadonnées sur l'environnement et le développement durable (2002).

³ PNUD: Rapport sur la situation économique et sociale au Bénin en 2004. 2005.

⁴ In Répertoire des indicateurs environnementaux du développement durable et de compendium statistiques au Bénin

Les autres indicateurs socio-économiques se présentent comme suit :

- **Le produit intérieur brut** par habitant était de 278 000 FCFA (2004).⁵
- **La population vivant sous le seuil de pauvreté, en 2002** est de 43,1 % et l'Indice de pauvreté humaine est de 47,6.¹ La pauvreté monétaire est 29 % (en milieu rural : 33 % et en milieu urbain : 23,3 %, aux seuils respectifs de 51 500 fcfa et 92 000 fcfa par équivalent-adulte).⁶
- **Le taux de mortalité infantile** est de 90 pour mille (2002).
- **Le taux de prévalence du VIH/SIDA** : 4,1 (2002).
- **Le taux net de scolarisation** : 51,3 %, soit pour les garçons, 56,9 %, et pour les filles, 45,3 % (2002).
- **Le taux d'alphabétisation des adultes** : 32,6 % ; hommes : 45 % ; femmes : 21,9 % ; indice de parité du genre : 0,49 (2002).
- **Les inégalités** : au niveau national et plus particulièrement en milieu urbain, l'indice de Gini est passé de 0,47 en 1999 à 0,45 en 2002, traduisant ainsi la réduction des inégalités des dépenses par habitant. Mais en milieu rural, on constate le contraire : l'indice de Gini a augmenté de 0,30 en 1999 à 0,34 en 2002, faisant ainsi accroître les inégalités découlant de l'augmentation des dépenses par habitant.⁷
- **Équité de genre** : la proportion des femmes dans la population équivaut à 51,5 %. Parmi celles-ci, 21,3 % sont les chefs de famille et 57,7 % participent aux activités économiques. Malgré cette participation des femmes dans la société, la protection de certains droits des femmes par la Constitution du 11 décembre 1990, et les lois et règlements en vigueur, les disparités entre hommes et femmes demeurent grandes en raison principalement des inégalités d'accès aux ressources productives et aux services. Les aspects négatifs de cette discrimination ont trait aux caractéristiques socioculturelles locales qui entravent l'application des droits reconnus aux femmes et à la persistance des pratiques, comme le harcèlement sexuel, le mariage forcé, l'excision, la discrimination au niveau des salaires, etc.
- En 2005, selon l'Indice de durabilité de l'environnement⁸ qui analyse dans quelle mesure les pays réussissent à protéger leur environnement, le Bénin se classait au 63^e rang sur 117 pays dans le monde. En Afrique de l'Ouest, sur 13 pays, le Bénin arrivait 7^e.

2.2. Organisation du territoire

Conformément à la loi 97-028 du 15 janvier 1999, portant organisation de l'Administration territoriale, le Bénin est organisé en 4 niveaux territoriaux administratifs. Il est subdivisé en 12 départements administratifs que sont : Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Plateau, Ouémé et Zou. Au dessous, il y a les communes, seul niveau de décentralisation de l'administration locale, qui sont au nombre de 77. La décentralisation est effectivement en œuvre depuis 2003, avec la mise en place des Conseils communaux et municipaux élus, ainsi que les administrations communales avec à leurs têtes, les Maires. La deuxième élection communale et municipale a eu lieu en avril 2008. Les niveaux administratifs territoriaux infra communaux sont : (i) les arrondissements dirigés par des Conseils d'arrondissements, à la tête desquels, il y a les Chefs d'arrondissement désignés parmi les Conseillers communaux ; et (ii) à la base, les villages et quartiers de ville où s'organisent la vie sociale et les activités de production. Ils sont aussi administrés par des conseils de village ou de quartier et dirigés par des chefs de villages ou quartiers de ville. Le pays vient d'effectuer en avril 2008, également, l'élection des membres des conseils de villages et de quartiers de villes, après plus de vingt ans de gestion sans renouvellement, et c'est la première élection de ce niveau territorial, sous l'ère démocratique. Les niveaux territoriaux infra communaux n'ont pas de personnalité juridique propre.

⁵ Document d'Orientation Stratégique de Développement du Bénin (2006-2011).

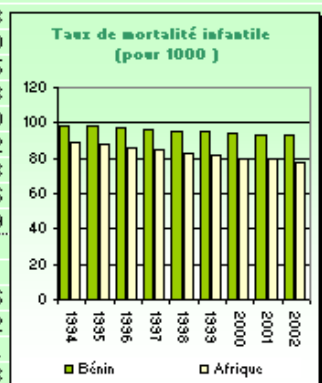
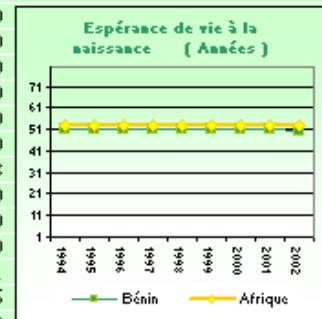
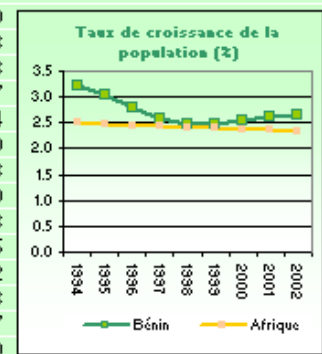
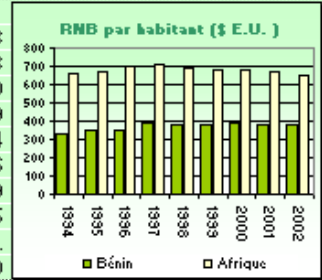
⁶ ECVR2 et ELAM 9, 1999-2000.

⁷ PNUD 2005.

⁸ 2005 Environmental Sustainability Index (World Economic Forum).

Tableau 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Bénin

Année	Pays en		Pays		
	Bénin	Afrique	dévelop-	dévelop-	
			pement	pés	
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		113	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2002	6.6	831.0	5 024.6	1 200.3
Population urbaine (% of Total)	2002	43.1	38.6	43.1	78.0
Densité de la population (au Km ²)	2002	58.2	27.6	60.6	22.9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2002	380	650	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2002	45.5	43.1	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2002	48.3	33.8	39.7	44.9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2001	0.395	0.484	0.655	0.905
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2001	159	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	46.7	23.0	20.0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2002	2.6	2.2	1.7	0.6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2002	4.6	3.9	2.9	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2002	46.9	43.2	32.4	18.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2002	2.8	3.3	5.1	14.3
Taux de dépendance (%)	2002	93.6	86.6	61.1	48.3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2002	96.8	98.9	103.3	94.7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2002	23.7	24.0	26.9	25.4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2002	50.6	50.6	62.0	78.0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2002	53.0	51.7	66.3	79.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2002	41.5	37.3	24.0	12.0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2002	14.3	15.3	8.4	10.3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2002	92.7	81.9	60.9	7.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2002	156.0	135.6	79.8	10.2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1992	500	641	440	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2002	5.7	4.9	2.8	1.7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1996	16.4	40.0	59.0	74.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1999	3.4	57.6	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1995	20.4	105.8	98.0	782.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	1996	60.0	38.0	56.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	63.0	60.3	78.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	1991	42.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	23.0	60.5	52.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SI	2001	3.8	5.7	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	43.1	198.0	144.0	11.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2002	99.0	76.4	82.0	93.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2002	88.0	67.7	73.0	90.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1996	29.2	25.9	31.0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2001	2 455	2 444	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	1.6	3.3	1.8	6.3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2000	95.0	89.2	91.0	102.3
Primaire - Filles	2000	78.0	83.7	105.0	102.0
Secondaire - Total	2000	22.0	40.8	88.0	99.5
Secondaire - Filles	2000	14.0	38.2	45.8	100.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1998	23.1	49.9	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2002	60.3	37.9	26.6	1.2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2002	45.2	29.2	19.0	0.8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2002	74.5	46.4	34.2	1.6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	2.5	3.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2002	15.4	6.2	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	1.2	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	5.0	4.0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1998	0.1	1.1	1.9	12.3



2.3. Caractéristiques physiques

Climat

Le climat est du type soudano-guinéen contrasté du Sud au Nord, avec une température moyenne annuelle de 25°C pour l'ensemble du pays. On retrouve trois zones climatiques du Sud au Nord :

- une **zone guinéenne** à 2 saisons de pluies, avec une pluviométrie moyenne annuelle (1961 – 1990) croissant de moins de 1 000 mm à l'ouest, à 1 485 mm à l'est, vers la frontière nigériane. Cette région, qui s'étend de la côte à la latitude de 7°30'N, couvre grosso modo les départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Plateau, du Mono, du Couffo et du Zou ;
- une **zone soudano-guinéenne** correspondant à la région médiane du Bénin et allant de la latitude 7°30'N jusqu'à la latitude de 10°30'N, caractérisée par une pluviométrie plurimodale (2 à 3 pointes) peu différenciée, et des amplitudes thermiques bien marquées. La sous région la plus arrosée se situe au sud de la chaîne montagneuse de l'Atacora avec une hauteur annuelle moyenne de pluie de 1 309 mm à Djougou. La région médiane couvre grosso modo les départements des Collines, du Borgou et de la Donga.
- enfin, une **zone soudanienne sèche**, de type semi-aride avec 787 à 1100 mm de pluie par an, caractérisée par une distribution unimodale de la pluviométrie, avec un démarrage progressif des pluies puis une fin brusque. Malanville est la station la plus sèche de cette région avec une hauteur annuelle moyenne d'eau de 787 mm (1961 – 1990). Cette région climatique plus sèche, située entre les latitudes 10°30'N et 12°N, comprend les départements de l'Atacora et de l'Alibori.

L'évapotranspiration dans les deux dernières zones, relativement élevée, se situe entre 1500 et 1800 mm par an, à partir de Kandi.

Les projections climatiques sur la période 2000 – 2025 pour le Bénin, sous les conditions actuelles de faible gestion des ressources naturelles et de l'environnement, annoncent un allongement général des saisons sèches, particulièrement accentué dans la zone méridionale.

Végétation et formations forestières

Le Bénin est caractérisé par une diversité agro-écologique. Le couvert végétal se dégrade progressivement et l'on estime qu'environ 70.000 ha de forêt ont été détruits chaque année entre 1990 et 2000 (FAO, citée par DGFRN) du fait des agressions de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière incontrôlée et des feux de brousse. Au Nord, on rencontre une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées parsemées d'essences telles que *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Daniellia oliveri*, *Azelia africana*, etc. Les galeries forestières qui sillonnent ces savanes sont riches en essences nobles comme : *Khaya senegalensis*, *Khaya grandifoliola*, *Milicia excelsa*, *Azelia africana*, *Isoberlinia spp.*, qui sont malheureusement surexploitées. Au centre, les Forêts Classées (FC) de Wari-Marou, des Monts Kouffé et d'Agoua, et celles de l'Ouémé Supérieur constituent un véritable complexe forestier. Vers le Sud, on rencontre des forêts résiduelles qui alternent avec des îlots de forêts décidues et semi décidues et le palmier à huile qui occupe l'ensemble des bassins sédimentaires pratiquement jusqu'au littoral où il cède place aux cocotiers aujourd'hui disparus, et où il ne reste de la végétation primaire que quelques îlots forestiers reliques plus ou moins grands dans le domaine classé (Forêt Classée de la Lama, forêt de Pobè, de Sakété) et dans le domaine protégé (Forêts Sacrées, forêt communautaire – forêt marécageuse de Dèmè – Lokoli – Koussoukpa, Niaouli, etc.). Le Bénin compte environ 2.940 forêts sacrées qui sont des reliques de forêts concentrées dans le sud, notamment dans la zone littorale, et constituent des lieux de pèlerinage et de rituels du « vaudoun ». Elles couvrent 18 360 hectares, soit 0,16% du territoire national. Elles jouent diverses fonctions au nombre desquelles : fonctions écologiques (8,1%), fonction religieuse (61,14%), fonction socio-culturelle (29,45%).

La partie extrême sud du Bénin est une zone humide dont la végétation originelle est en disparition rapide, particulièrement en ce qui concerne la mangrove au niveau du littoral et du réseau de lagunes côtières, favorisant ainsi l'érosion côtière et le comblement des plans d'eau côtiers.

La couverture végétale estimée en 2005, sur la base des images Landsat TM 2004 – 2005, est de 7,67 millions d'hectares ; soit 68,08% de la superficie du territoire béninois ; et l'ensemble des formations végétales (forestières et agricoles) atteint 99,33% du territoire (cf Figure 1 et Tableau 2). La couverture forestière, comprend environ 2,7 millions d'hectares, soit 19% du territoire national, de domaines forestiers classés de l'Etat, répartis entre deux parcs nationaux (843 000 ha), des zones cynégétiques (420 000 ha) et 58 forêts classées et Périmètres de Reboisement (1 436 500 ha).

Actuellement, il y a 19 forêts classées qui sont dotées de plans d'aménagement forestier participatif, y compris 8 plantations domaniales et 2 parcs nationaux (cf Figure 2). Les processus d'élaboration de plans d'aménagement participatifs pour 6 autres forêts classées sont en cours.

Les types et les compositions des formations végétales sont fortement influencés par la position du pays dans le « Dahomey Gap », c'est-à-dire la zone d'interruption de la ceinture forestière équato-guinéenne devant relier les blocs forestiers d'Afrique centrale et occidentale. Le couvert végétal national est dominé à 51,54%, par les savanes arborées et arbustives, notamment au-delà de 8°N. Les formations agricoles y compris les jachères occupent 31,22% du territoire national.

Les plantations, dominées par les propriétés privées de dimensions plus ou moins importantes, occupent 1,98% de la superficie du territoire national, soit environ 223 521 ha (cf Tableau 2), et sont composées surtout des anacarderaies dans le centre et le nord, des teckeraies un peu partout, et des palmeraies dans la zone méridionale. On estime à plus de 60 000 ha la superficie reboisée en teck dont près de 21 000 ha de plantations domaniales sous aménagement ; plus de 90 000 ha de palmeraies dont 29 125 ha de palmeraies industrielles de l'Etat. Ces plantations servent à alimenter des filières importantes dans la vie socio-économique nationale et constituent en milieu rural des formes d'épargne et de sécurisation sociale des ruraux.

En dehors des Parcs Nationaux et Zones Cynégétiques attenantes, situées dans la partie septentrionale du Bénin, la situation de la faune dans le Domaine Protégé est caractérisée par sa rareté due à de mauvaises pratiques d'exploitation. Il faut toutefois noter que l'essor de l'élevage non conventionnel ces dernières années, la création prochaine de réserves de faune dans la partie Sud du pays et la volonté du Gouvernement de développer le tourisme cynégétique et de vision sont des signes précurseurs d'une nette amélioration de la gestion des réserves de faune et des aires protégées dans un proche avenir.

Les régions de grandes superficies de formations forestières naturelles (cf Tableau 2) commencent au delà de 7°N jusqu'à la limite nord du Bénin, et concentrent également le domaine forestier de l'Etat béninois (forêts classées, aires protégées et plantations domaniales), ainsi que les exploitations agricoles de plus grandes tailles.

Tableau 2 : Superficies des formations forestières et agricoles du Bénin en 2007 (en ha)

Départements	Forêt claire/ Savane boisée	Forêt dense	Galerie forestière	Mosaïque de cultures et de jachères	Mosaïque de cultures et jachères sous palmiers	Plantations			Savane arborée et arbustive	Total formations forestières et agricoles
						Anacarderaies	Autres	Total		
Alibori	496 762	11 944	79 505	632 728	1 805		3 759	3 759	1 386 883	2 609 627
Borgou	393 058	17 233	81 891	701 584	441	3 397	24 187	27 584	1 317 719	2 539 510
Atacora	205 989	632	42 099	332 223	-	6 751	-	6 751	1 462 815	2 050 509
Donga	216 624	23 434	44 536	221 525	8 137		3 537	3 537	607 690	1 125 483
Collines	162 860	12 926	29 960	328 192	33 371	14 308	21 736	36 044	797 132	1 400 485
Zou	16 375	487	6 587	260 930	53 667		7 332	7 332	130 074	475 452
Couffo	2 320	-	1 860	76 375	95 238	18	21 040	21 058	26 183	223 034
Mono	-	-	-	27 769	68 118		26 879	26 879	-	122 766
Ouémé	-	54	-	18 479	46 011		17 399	17 399	-	81 943
Plateau	11 386	1 876	1 472	97 488	93 702	585	24 263	24 848	72 225	302 997
Atlantique	246	72	-	74 186	120 190		52 089	52 089	4 264	251 047
Littoral				5						
BENIN	1 505 620	68 658	287 910	2 771 484	520 680	25 060	202 220	227 280	5 804 985	11 182 853

Source : extrait IFN, 2007

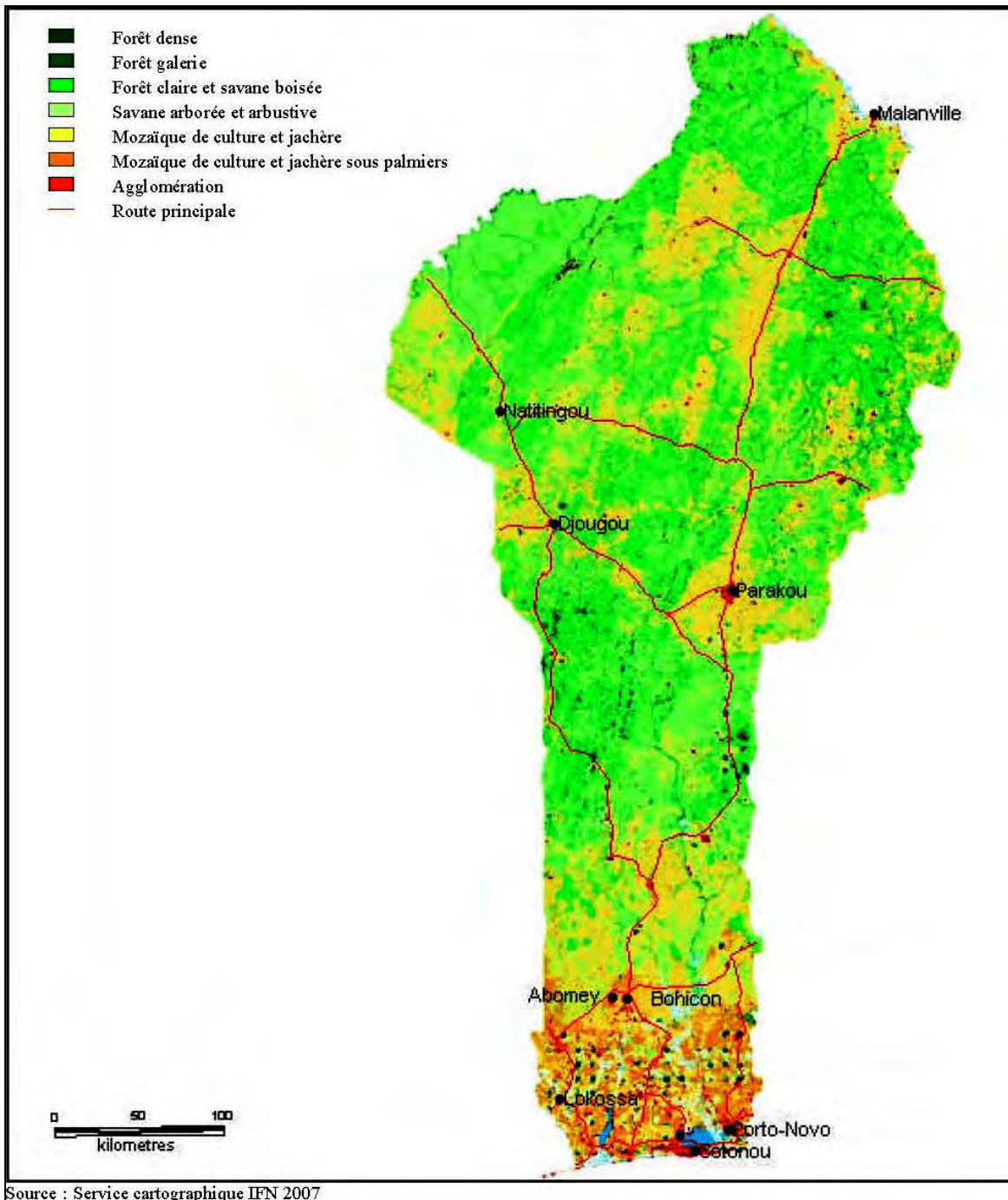


Figure 1 : Formations forestières et terroirs agricoles du Bénin (source : Service cartographique IFN 2007)

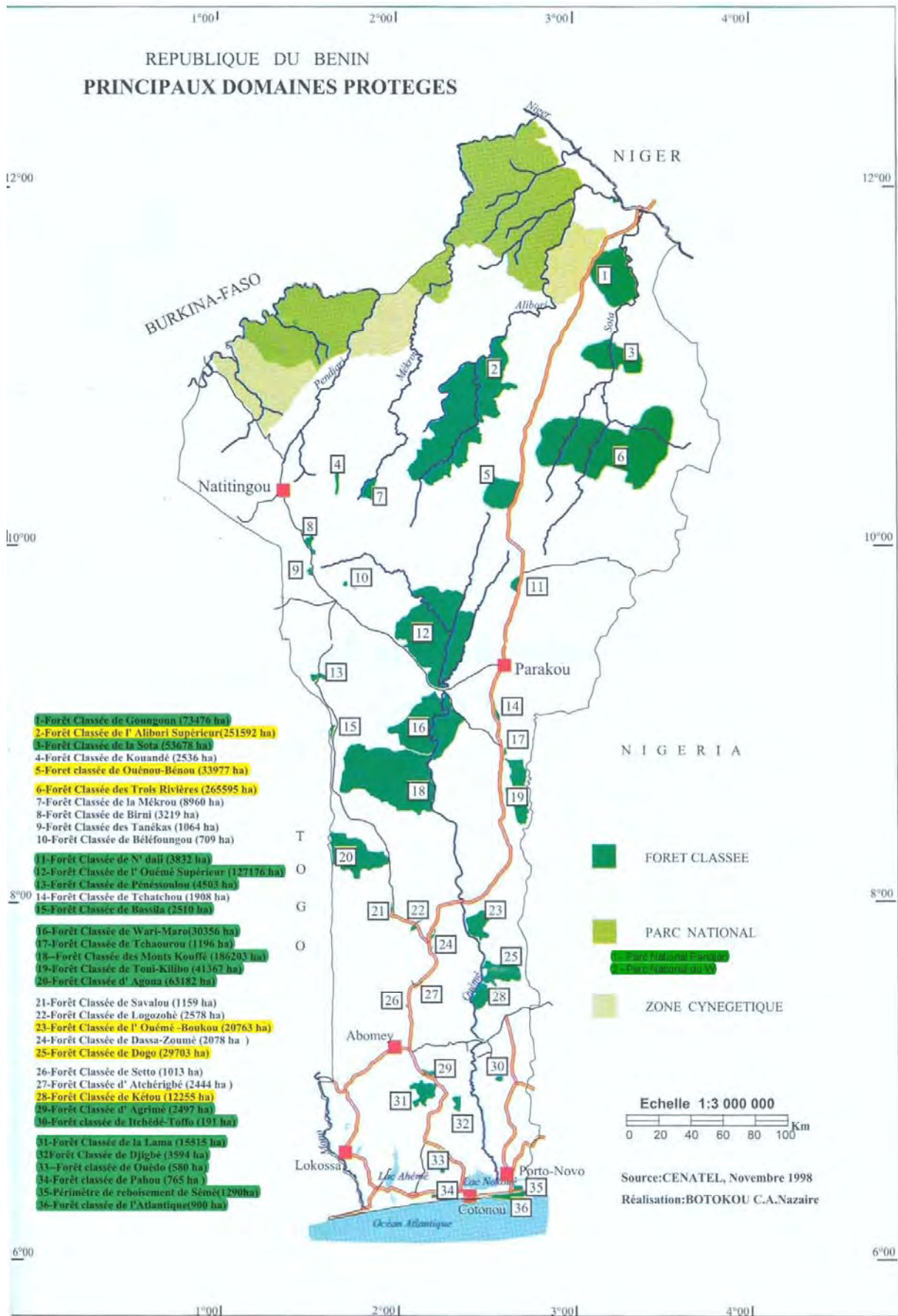
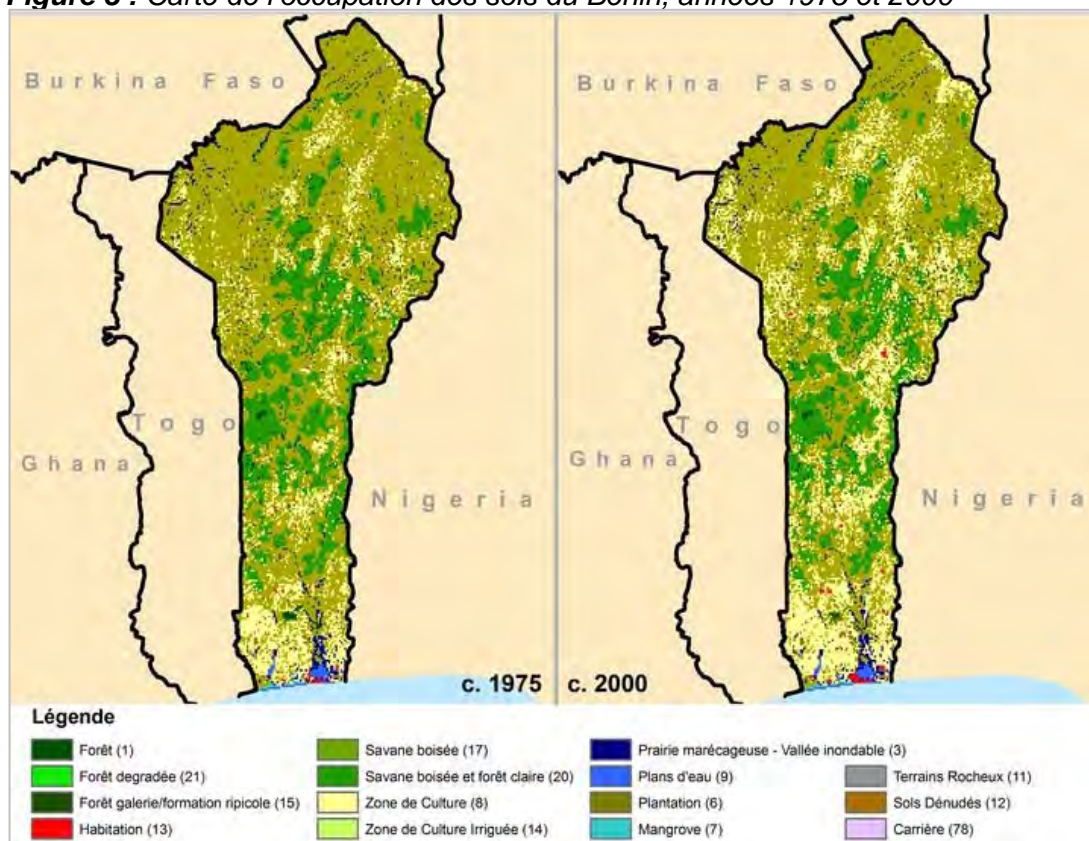


Figure 2 : Le domaine forestier classé du Bénin distingué selon le niveau d'aménagement

Les ressources naturelles diminuent constamment depuis trente ans. Le Centre National de Télédétection (CENATEL) signale que, de 1978 à 1998, les principales formations ont régressé de 3 millions d'ha, soit 160.000 ha par an.⁹ L'analyse de la problématique de la déforestation au Bénin laisse entrevoir la réduction très nette du couvert forestier de près de la moitié¹⁰ en un demi-siècle. En 1949, ce couvert représentait 20% du territoire national, alors qu'il en constitue moins de 12% aujourd'hui. Le recul de la couverture forestière entre 1990 et 2005 est estimé à 130,000 ha, soit 2,1% par an.¹¹ Ainsi, la superficie forestière par habitant qui était de 1,63 ha en 1980 est passée à 0,87 ha en 1995, et elle devrait atteindre 0,29 ha en 2025, si les tendances actuelles se maintiennent.

Dans la zone du centre, les massifs forestiers qui existaient autrefois ont fait place à une savane-forêt sèche. Seules quelques formations forestières moins soumises à la pression anthropique subsistent encore dans la zone Nord où des aménagements sont en cours.

Figure 3 : Carte de l'occupation des sols du Bénin, années 1975 et 2000



Source : Centre National de Télédétection (CENATEL)

Tableau 3 : Stockage et production annuelle de bois par strate (Source : IFN 2007)

Strate	Stockage m ³	m ³ /an	T/an
Forêt dense	4 599 693	137 304	96 113
Galerie forestière	12 690 611	576 846	403 792
Forêt claire/Savane boisée	52 700 785	1 806 884	1 264 819
Savane arborée et arbustive	122 023 471	4 648 513	3 253 959
Mosaïque de culture et de jachère	32 032 028	1 671 236	1 169 865
Plantation	5 507 205		
Mosaïque de culture et jachère sous palmiers	2 666 320	197 505	138 254
Total	232 220 111	9 038 289	6 326 802

⁹ Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique au Bénin.

¹⁰ Programme d'action national de lutte contre la désertification.

¹¹ State of the forest 2007, FAO (2007).

2.4. Utilisation des ressources forestières

Bois-énergie. La production annuelle de bois peut être évaluée à environ neuf millions de m³ de bois. La moitié de la production est assurée par les forêts claires et les savanes boisées. Les populations rurales utilisent exclusivement le bois de feu comme combustible domestique et le charbon est essentiellement destiné à des usages artisanaux. Dans les zones où le bois de feu devient rare, les populations rurales ont également recours à des ressources alternatives locales. C'est le cas dans certaines zones du Nord, où on utilise les bouses de vache ou la paille de mil. C'est également le cas dans les zones rurales surpeuplées du Sud, comme la région de Lokossa, où on utilise les feuilles de palmiers et, quand c'est possible, les déchets de scierie. La consommation rurale de bois-énergie a été évaluée sur la base d'une consommation moyenne de 420 kg par habitant et par an. En milieu urbain, la consommation de bois-énergie est estimée à environ 620 kg par personne et par an.

Exploitation forestière de bois d'œuvre. L'exploitation forestière n'est pas une activité directement menée par la Direction Générale des Forêts et de Ressources Naturelles (DGFRN). Elle est surtout gérée par les exploitants forestiers privés, et l'Office National du Bois (ONAB) pour ce qui concerne les plantations domaniales de teck dans la région de la Lama.

Ainsi, à l'exception de l'ONAB, l'exploitation forestière est essentiellement le fait de petits exploitants artisanaux, qui produisent des madriers directement sur les chantiers de coupe, à la tronçonneuse, sans référence à un quelconque plan de gestion et sans respect des normes d'exploitabilité réglementaires. L'inventaire forestier national de 2007 a d'ailleurs établi l'irréalisme des valeurs d'exploitabilité que fixent encore la réglementation forestière en vigueur. Les rendements de transformation sont souvent très faibles et illustrent un gaspillage de ressources précieuses dans un pays qui en est peu pourvu.

Cette exploitation de type minier est centrée sur un nombre restreint d'essences jusqu'à leur épuisement (écrémage des forêts). C'est le cas actuellement pour les essences comme l'iroko, l'acajou, l'afzelia, le vène, le samba, et dans une certaine mesure le teck, qui devenues rares, donnent l'impression de pénurie de bois d'œuvre sur le marché national, alors que l'isoberlinia, l'anogeissus sont disponibles.

Outre les scieries, qui utilisent des matériels obsolètes, il existe un nombre élevé de scieurs dont les méthodes de sciage occasionnent des pertes considérables. Par ailleurs, des mesures en vue de l'économie de bois de feu, l'amélioration des rendements de la carbonisation et la recherche d'énergie de substitution sont encore très modestes.

La possibilité annuelle d'exploitation de bois d'œuvre des forêts béninoises estimées à 652 000 m³ grumes/an, en 1997, permet encore, en théorie, de couvrir les besoins domestiques évalués en 2007, entre 150 000 et 200 000 m³ de grumes (GW&V, xxx).

En réalité, la maîtrise de l'exploitation forestière de bois au Bénin est fortement brouillée par (i) l'ampleur de l'exploitation illégale, (ii) la corruption, et la nature informelle du commerce de bois. Un facteur aggravant est le développement de l'exportation illégale de bois d'œuvre à l'état peu transformé vigoureusement animé par une foultitude de négociants nationaux et internationaux, installés partout près des sources d'approvisionnement

Si on tient compte également des colonisations agricoles massives des espaces forestiers au cours des deux dernières décennies, il faut admettre que la couverture nationale des besoins domestiques en bois d'œuvre s'est fortement détériorée.

2.5. Biodiversité

Les caractéristiques de la flore et de la faune sont¹² :

- 3.000 espèces de plantes supérieures indigènes ;

¹² *Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique (2003).*

- 814 espèces de plantes médicinales ;
- 225 espèces de plantes ornementales indigènes et 266 espèces exotiques ;
- 248 espèces de champignons supérieurs ;
- 2.592 espèces d'insectes ;
- 449 espèces de poissons marins : on y trouve des baleines, des dauphins et le lamantin d'Afrique dans la basse-vallée de l'Ouémé entre Dasso et Porto-Novo ;
- 180 espèces de poissons d'eaux douces et saumâtres ;
- des tortues africaines à éperon (plusieurs espèces de tortues) ;
- 2 espèces de crocodiles nains à mâchoire étroite ;
- 14 espèces de grandes antilopes ;
- 4 espèces de tortues marines sur les côtes béninoises;
- la côte béninoise est renommée pour sa richesse en oiseaux dont plus de 200 sternes (Damara) (xxxx d'espèces d'oiseaux) ;
- 123 espèces d'algues marines ;
- 10 espèces de primates.

2.6. Politique et stratégies en matière des forêts et des ressources naturelles

Depuis Juillet 1993, le Bénin dispose d'une politique forestière assortie d'un programme d'actions prioritaires de développement du sous secteur forestier. L'objectif de cette politique est la conservation et la gestion rationnelle des ressources forestières avec la participation des divers usagers locaux en vue d'en assurer la pérennité tout en garantissant une production soutenue des services et des biens pour le bénéfice des populations.

La politique forestière doit :

- contribuer à l'amélioration du revenu et des conditions de vie des populations pauvres en créant les conditions de base pour la production agro-sylvo-pastorale soutenue ;
- protéger/valoriser durablement au plan scientifique, touristique, économique, culturel, culturel et esthétique, la diversité de ressources biologiques des écosystèmes forestiers naturels ;
- promouvoir le développement durable de l'économie des produits forestiers et agro-forestiers, notamment du bois d'œuvre et l'organisation de l'approvisionnement soutenu des ménages pauvres en bois – énergie ;
- améliorer la gouvernance générale du sous secteur forestier par la réorganisation des services de l'Etat, le renforcement de capacités de tous les acteurs en vue d'atteindre l'efficacité dans la gestion des ressources naturelles ;
- améliorer la connaissance sur l'état et les capacités d'exploitation des ressources naturelles en vue de leur gestion durable par la mise en place d'un système d'information et de suivi – évaluation efficace ;
- accroître les potentialités de production des ressources forestières et fauniques.

Les grandes orientations et priorités de la politique forestière se présentent comme suit :

- Promotion de l'adhésion des populations à la gestion des ressources forestières et au développement des communautés à la base ;
- Gestion rationnelle des ressources afin de garantir la pérennité du patrimoine forestier ;
- Conservation du patrimoine forestier et protection des ressources fauniques ;
- Renforcement du cadre institutionnel et réorganisation du service forestier ;
- Gestion des ressources dans un cadre intégré de développement rural ;
- poursuite des actions de protection et de reconstitution ;
- développement économique des filières en privilégiant une meilleure valorisation.

Ces objectifs spécifiques intègrent les préoccupations de lutte contre la pauvreté qui visent à (i) changer les comportements, notamment par une conscientisation des populations sur les problèmes environnementaux ; (ii) planifier le développement forestier durable en prévoyant des programmes ciblés en faveur des groupes défavorisés et assurer l'accès aux services

de base et au patrimoine foncier sécurisé et (iii) contribuer à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des Béninois.

La gestion des Forêts Classées est toujours de la compétence de l'Administration Forestière. Elle s'est limitée malheureusement à la surveillance, à la réglementation et au contrôle de l'exploitation des ressources ligneuses et fauniques. En pratique, le rôle du service forestier se limite au contrôle a posteriori des produits exploités en forêt et à la perception des taxes forestières. Les coupes sont pratiquées par des exploitants agréés munis de permis de coupe moyennant le paiement de taxes et redevances (Loi N° 93-009). La chasse est autorisée pendant les périodes d'ouverture de la chasse pour certaines catégories d'espèces animales.

Les autres stratégies pertinentes pour la gestion des forêts et des ressources naturelles sont :

La principale orientation retenue dans le **Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (PAP-SCR) 2007-2009** relevant directement des secteurs de la gestion des ressources naturelles est l'axe 5 « développement équilibré et durable de l'espace national » qui est regroupé en trois composantes : (i) le développement durable des régions et des localités, (ii) l'émergence de pôles de développement et de croissance et (iii) l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le cadre de vie. Cette orientation est déclinée à travers le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) et il s'agit pour le PNGDRN de

- Renforcer les capacités institutionnelle, technique et financière de l'Administration forestière et des autres acteurs en vue d'accroître les performances du secteur pour un gestion durable des ressources naturelles,
- promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains,
- Appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs,
- Assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières,
- Renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé,
- Assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires dans les terroirs des zones humides notamment des Lacs Nokoué, Ahémé, des vallées des fleuves Ouémé et Mono, et
- Développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro-écologiques.

La principale orientation retenue dans le **Plan d'Orientation Stratégique de Développement (POSD) 2006-2011** relevant directement des secteurs de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles est «d'assurer un développement équilibré et durable de l'espace national, notamment le développement à la base ». Cette orientation est déclinée en deux axes stratégiques que sont :

- le renforcement de la conscience environnementale à travers
 - l'intégration des aspects environnementaux dans tous les secteurs de la vie nationale, notamment dans les programmes d'éducation, de formation et de communication ;
 - l'amélioration du cadre de vie et la gestion des villes.
- la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles :
 - le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ;
 - l'amélioration et la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux) ;
 - la mise en application des conventions ratifiées par le Bénin ;
 - la promotion de la gestion concertée et participative des ressources naturelles.

Le **Plan d'Action Environnemental** (PAE, version révisée, novembre 2001) met en relief les grands défis du Bénin aujourd'hui et à moyen terme. Il vise trois objectifs principaux : (a) le changement de comportement de tous les Béninois ; (b) la possibilité de suivre l'évolution des ressources naturelles et leur gestion et (c) l'amélioration du cadre de vie des Béninois. La mise en œuvre du PAE, de l'Agenda 21 National et des différentes conventions internationales en matière d'environnement remonte au PNGE dont l'objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la baisse continue des coûts de la dégradation de l'environnement au moyen de la pérennité des pratiques de gestion durable de l'environnement et de la création d'emplois durables. Il est intégré dans les différents programmes d'action des gouvernements, le Plan stratégique du MEPN et le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

La **Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique** visent globalement à contribuer au développement durable du Bénin et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion de la diversité biologique. Il s'agira entre autres de (a) restaurer les ressources biologiques et leurs supports à un niveau supérieur aux besoins des populations et qui permette de contribuer significativement au développement économique; (b) tenir compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique, social et dans l'éducation; (c) valoriser la diversité biologique et les ressources génétiques ; (d) créer un cadre viable de concertation, de suivi, de coordination et d'orientation de toutes les activités nationales de gestion de la diversité biologique. Les cinq priorités stratégiques de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique sont :

- le renforcement des capacités des structures et des intervenants dans la gestion de la diversité biologique ;
- la promotion de la recherche ;
- la promotion des valeurs et du savoir-faire endogènes pertinents ;
- la valorisation des ressources génétiques ;
- le développement de la coopération, tant aux niveaux national, régional qu'international, dans les domaines scientifiques, techniques et biotechnologiques.

2.7. Cadre législatif et réglementaire

L'environnement juridique béninois de gestion des forêts et ressources naturelles comprend des textes nationaux et internationaux. Les principaux textes nationaux datent d'avant la mise en œuvre de la décentralisation et par conséquent n'en tiennent pas compte. D'où, d'ailleurs, un important processus en cours dans le sous secteur forestier pour relire les textes existant à la lumière de ceux de la décentralisation et des besoins de clarification apparus.

Les principaux textes régissant la gestion des forêts et des ressources naturelles au Bénin sont :

- la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- la Loi N° 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin. Cette loi a été adoptée afin de s'assurer d'une meilleure prise en compte des aspirations / préoccupations des populations dans les textes de loi.
- la *Loi cadre sur l'environnement en République du Bénin* (Loi n°98-030 du 12 février 1999) est le principal instrument législatif qui définit les bases d'une politique en matière de gestion intégrée de l'environnement et organise sa mise en œuvre. Elle est mise en application par huit décrets adoptés en 2001 et traitant de :
 - la protection et la mise en valeur des milieux récepteurs et naturels (sols et sous-sols, eaux continentales, eaux maritimes et leurs ressources, et air) ;
 - la protection et la mise en valeur du milieu naturel et de l'environnement humain (faune et flore, établissements classés, substances chimiques nocives ou dangereuses, bruit) ;
 - l'étude d'impact, l'audit environnemental, l'audience publique sur l'environnement, les plans d'urgence et les mesures d'incitation ;

- les sanctions (recherche et constatation des infractions, dispositions pénales diverses, infractions et inculpations connexes).

Outre la Loi citée ci-dessus, on note encore des lois relatives à la réforme de l'administration territoriale et à la création des communes, ainsi qu'une loi récente qui a trait au régime foncier et qui présente toutes des effets profonds sur l'environnement.

- la Loi N° 2002-016 du 18 Octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin.
- la Loi n° 2006-24 du 28 décembre 2006, portant Loi de Finances pour la gestion 2006
- la Loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008, portant Loi de finances pour la gestion 2007
- le décret n° 82-435 du 30 décembre 1982 portant interdiction des feux de brousse et incendies de plantations en République Populaire du Bénin ;
- le décret n° 86-516 du 15 décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral ;
- le Décret n° 2006-460 du 07 septembre 2006, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- le Décret n° 96-27 du 02 juillet 1996, portant modalités d'application de la loi n° 93-009 ; du 02 juillet 1993, portant régime des Forêts en République du Bénin ;
- l'Arrêté N° 007/MEPN/DC/SGM/DGFRN/SA du 14 février 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles ;
- l'Arrêté N° 0021/MEPN/DC/SGM/SA du 19 mars 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Le Bénin a également signé un certain nombre de conventions internationales visant une action concertée pour la protection de l'environnement (cf Tableau).

Tableau 4 : Récapitulation des protocoles/conventions internationaux adoptés par le Bénin

Date d'adoption	Date de mise en vigueur	Traités, conventions et accords
Novembre 1999	Mai 2000	Convention de Ramsar sur les zones humides
Juin 1994	Juin 1996	Convention sur la lutte contre la désertification
Juin 1992	Juin 1994	Convention sur les changements climatiques
Juin 1992	Décembre 1992	Convention sur la biodiversité
Décembre 1982	Août 1983	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
Mars 1981	En cours	Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique
Mars 1981	En cours	Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Novembre 1980	Novembre 1980	Convention du Bassin du Niger et Protocole relatif au Fonds de développement du Bassin du Niger
Juin 1979	Avril 1986	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Juin 1972	Septembre 1982	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
		CITES

2.8. Cadre institutionnel

Depuis Avril 2006, le secteur des forêts et des ressources naturelles est administré par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), entraînant de ce fait le transfert de toutes les institutions concernées du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Ce changement de tutelle a été accompagné par l'élévation de l'Administration Forestière au rang de Direction Générale dans une perspective d'une amélioration de l'organisation du travail et surtout d'amélioration sensible des prestations fournies.

L'objectif global du MEPN est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations ». Pour réaliser cet objectif, les objectifs spécifiques à court et à moyen termes définis se présentent comme suit : (a) contribuer au développement économique durable par une maîtrise de la dégradation de l'environnement et la promotion d'emplois à travers le développement de meilleures pratiques de gestion et de production ; (b) réduire le rythme de dégradation des ressources forestières (flore et faune) (c) assurer la gestion durable et la conservation de la biodiversité des aires protégées et des écosystèmes fragiles et (d) améliorer les performances du Ministère. Pour ce faire, le MEPN s'appuie sur trois programmes que sont :

- Programme National de Gestion Environnementale ;
- Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles ; et
- Programme Administration Générale et Gestion des Services.

En plus de la DGFRN, il existe dans le sous secteur forestier un Office et des Centres, à savoir :

- Office National du Bois (ONAB), qui assure la gestion de plantations domaniales de teck dans les forêts classées d'Agrikey, de Toffo, de la Lama, de Djigbé et de Bonou ;
- Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), qui assure la gestion des 2 parcs nationaux ;
- Centre National de Télédétection, de la Surveillance du Couvert forestier et de Cartographie Environnementale (CENATEL), responsable de la surveillance continue des écosystèmes par l'utilisation de la télé interprétation et de la cartographie thématique ;
- Centre d'Etudes, de Recherche et Formation forestières (CERF).

D'autres Ministères interviennent également en matière de gestion des ressources naturelles. Il s'agit de : (i) Ministère des Mines, de l'Energie, et de l'Hydraulique (MMEH) dans son rôle en matière de gestion de la demande en énergies traditionnelles par la Direction Générale de l'énergie, et de la gestion de la ressource eau par la Direction de l'Hydraulique ; (ii) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), ancienne tutelle des forêts, et principale Administration d'appui- conseils aux ruraux, qui sont les principaux usagers des ressources forestières.

On note également l'émergence des acteurs de la société civile tels que des ONG, des organisations paysannes et des collectivités locales (à la suite de la décentralisation) qui s'occupent de plus en plus de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. La commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, la réglementation et les normes nationales en vigueur. Ces compétences touchent les domaines suivants :

- le développement local et l'aménagement (plan de développement communal, etc.) ;
- les infrastructures, l'équipement et les transports (voies urbaines, pistes rurales, œuvres d'art, gares routières, turbines hydrauliques villageoises, transports publics, etc.) ;
- l'enseignement primaire et maternel (construction, équipement et entretien des écoles primaires et maternelles publiques) ;
- l'alphabétisation et l'éducation des adultes (promotion des langues nationales) ;
- la santé, l'action sociale et culturelle (centres de santé, centres sociaux, centres culturels, terrains de sport au niveau de l'arrondissement et du village ou du quartier de ville) ;
- les services marchands et les investissements économiques (marchés, abattoirs, zones commerciales, artisanales et industrielles, forêts communales, etc.)

Il existe, enfin, un nombre importants de projets et programmes d'appui à la gestion durable des ressources naturelles grâce à la coopération internationale multilatérale et bilatérale en matière d'environnement (la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la

GTZ, la KfW, la DANIDA, le FEM, le FFEM etc.). Actuellement, la concertation et la coordination de ces interventions est faible. Les principaux intervenants actuels sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
Programme de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles (ProCGRN)	MEPN – MAEP	GTZ, KfW	La population tire davantage de bénéfices de l'exploitation durable des ressources naturelles	National Région Atacora - Donga	2004 - 2014
Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)	DGFRN / MEPN	BM, FEM BENIN	Gestion durable et rationnelle des ressources des forêts et terroirs riverains par les communautés avec l'appui d'un cadre institutionnel renforcé	Forêts classées & terroirs riverains Terroir de Djidja	2002 - ??
Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	Contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations	23 communes des départements de l'Atlantique, Zou et Collines	2007 – 2012
Projet Bois de Feu phase II (PBF II)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD / BADEA) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	Le bilan offre-demande des combustibles ligneux est amélioré et la promotion de sources d'énergie alternatives est assurée	National Plantations domaniales de bois de feu au Sud Bénin (Sèmè, Pahou, Ouèdo, Lama, Toffo-Itchède)	2004 - 2010
Projet de Fourniture de Services d'Energie (GERBES / PFSE)	DNE / MMEE	BM, FEM BENIN	Contribuer à l'offre effective de possibilités élargies de choix et de confort en énergies domestiques aux ménages urbains et ruraux, à la rationalisation de la consommation des combustibles domestiques, et à la réduction de la pression sur les ressources naturelles, à travers la réforme du sous-secteur et le renforcement du rôle du secteur privé	National Communes de Dassa-Zoumè, Glazoué, Savalou, Savè et Tchaourou	
Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT)	DGFRN / MEPN	Budget National	Afforestation	National	2007 - ?
Projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou (PAMF)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD / BADEA) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	L'aménagement intégré et durable des massifs forestiers d'Agoua, Mts Kouffé et Wari-Marou est réalisé Les revenus des populations riveraines sont améliorés à travers des activités économiques connexes	Forêts classées d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou	2002 - 2008
Projet d'inversion des tendances de dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger	MMEE	BAD, BM, FEM Netherlands, Norway, Dutch Trust Fund, PNUD, WWF			
Projet de Gestion Communautaire de		FEF, IDA, Coopération			

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
la Biodiversité Marine et Côtière (PGCBMC)		Française, UNDP			
Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN)	CENAGREF / MEPN	UE (ECOPAS-W) BMW (ProCGRN)	Aménagement participatif du PNW Aménagement participatif de la réserve de biosphère de la Pendjari	PNW PNP	2004 - 2014
Projet d'Appui au Développement des Aires Protégées (PAP-AP)	CENAGREF / MEPN	???	???	???	???
Autres projets importants dans le secteur					
Programme National de gestion de l'environnement (PNGE)	MEPN		Intégrer l'environnement dans tous les projets, contribuer à la protection et à la gestion durable de l'environnement, renforcer les capacités de gestion des futures communes, assurer l'acquisition, par les populations, des connaissances, des valeurs, des comportements et des compétences pratiques nécessaires en matière de gestion de l'environnement, développer une capacité nationale en gestion de l'information environnementale	Territoire national : zone côtière, métropoles urbaines, zone soudano-sahélienne	2006-2011

3. Objectifs et description du PNGDRN

Le PNGDRN est l'instrument du Gouvernement et notamment du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour conduire l'agenda de réformes qui est nécessaire pour que le secteur contribue efficacement et de façon durable au progrès national. Cet agenda contient des réformes structurelles et des changements de gouvernance.

Le PNGDRN est aussi l'instrument d'appui à la réussite de ces réformes et vise à les matérialiser dans la pratique. C'est l'outil d'appui à la mise en œuvre de la politique forestière, de la stratégie de conservation de la diversité biologique et de la législation forestière.

Les principaux enjeux du secteur forestier et de gestion des ressources naturelles demeurent les mêmes. On peut citer :

- la dégradation générale du couvert végétal ;
- le recul des dernières reliques forestières et la raréfaction des essences de valeur ;
- le recul de la biodiversité ;
- la progression de la désertification ;
- la baisse de fertilité des sols ;
- l'accroissement de l'érosion hydrique, éolienne et côtière ;
- l'ensablement des cours et plans d'eau ;
- les inondations régulières ;
- l'occupation anarchique des zones humides ;
- le déficit en bois (bois de service, bois d'œuvre et bois-énergie).

Les causes fondamentales sont :

- la pauvreté et ses conséquences au niveau individuel et collectif ;
 - l'insécurité foncière ;
- le manque de respect des textes réglementaires existants ;
 - le manque d'information et d'éducation sur la gestion de l'environnement ;
 - l'absence de moyens pour en assurer l'application ; et
- le manque de qualité et de motivation dans l'action des services publics.

L'analyse de la situation du secteur forestier et des ressources naturelles faite avec toutes les parties prenantes dans un atelier participatif (2&3 Octobre 2008 Annexe 2) et documentée dans le nouveau projet de déclaration de politique forestière, a permis d'identifier les principaux enjeux et les orientations stratégiques :

Amélioration du pilotage du secteur forestier et des ressources naturelles

- Réforme - Réorganisation du secteur ;
- Cohérence de la gestion des ressources forestières avec les stratégies de développement agricole et pastoral ;
- Orientation des actions pour un meilleur impact sur la politique de développement forestier ;
- Coordination et suivi de la politique forestière ;

Accélération de la Réforme institutionnelle du secteur forestier et des ressources naturelles

- Mobilisation de ressources pour le financement du secteur ;
- Renforcement de la présence des agents forestiers dans les forêts classées et aires protégées ;
- Renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs non étatiques ;
- Promotion de la mise en œuvre de l'approche genre.

Gestion Durable et Participative des ressources naturelles (bois et biodiversité)

- Stabilisation de la superficie forestière classée par la présence et le contrôle de leur occupation et leur détournement ;
- Approche intégrée de la gestion des ressources naturelles du terroir ;
- Elaboration et mise en œuvre des plans fonciers (PFR);
- Gestion participative des ressources naturelles forestières et fauniques ;
- Maintien des diverses fonctions environnementales, économiques et sociales des peuplements forestiers et fauniques dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Amélioration de l'exercice du contrôle sur la gestion des ressources par la responsabilisation des acteurs non gouvernementaux ;
- Amélioration du bilan offre – demande des combustibles ligneux ;
- Recherche d'efficacité dans la gestion du domaine classé de l'Etat ;
- Elargissement de la base d'approvisionnement du marché en bois d'œuvre ;

Amélioration de prestation des services techniques

- Développement durable de la filière bois d'œuvre ;
- Contribution à la foresterie urbaine pour améliorer l'environnement urbain
- Promotion de nouvelles filières de valorisation économique des ressources naturelles ;
- Capitalisation et gestion des acquis.

3.1. L'objectif global du PNGDRN

« Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion durable et intégrée des forêts et des autres ressources naturelles ».

3.2. Les objectifs spécifiques du PNGDRN

De façon plus spécifique, les objectifs de développement du PNGDRN sont les suivants:

Objectifs économiques

- Economiquement le PNGDRN augmentera de manière significative et durable la contribution du secteur intégrant les forêts et d'utilisation des ressources au PIB en : (i) favorisant l'introduction de plans d'aménagement, (ii) suscitant le développement de l'industrie de transformation du bois (iii) professionnalisant le marché de bois énergie et bois d'œuvre en ligne avec les standards internationaux, (iv) préparant l'entrée du Benin sur le marché émergent des biens et services environnementaux (conservation de la biodiversité, séquestration de carbone etc.) ;

Objectifs environnementaux

- Au niveau environnemental, le PNGDRN permettra de : (i) assurer l'intégrité des écosystèmes et la durabilité des ressources naturelles par la mise en œuvre des plans d'aménagement ; (ii) conserver le patrimoine de biodiversité dans les espaces de protection ; (iii) conserver la qualité de l'environnement et l'intégrité des fonctions environnementales que remplissent les écosystèmes naturels pour l'environnement mondial.

Objectifs sociaux

- Du point de vue social le PNGDRN devra (i) réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population, et (ii) favoriser l'emploi en impliquant les populations locales dans la gestion des ressources naturelles et en soutenant l'émergence du secteur privé.

Le PNGDRN présente les caractéristiques suivantes :

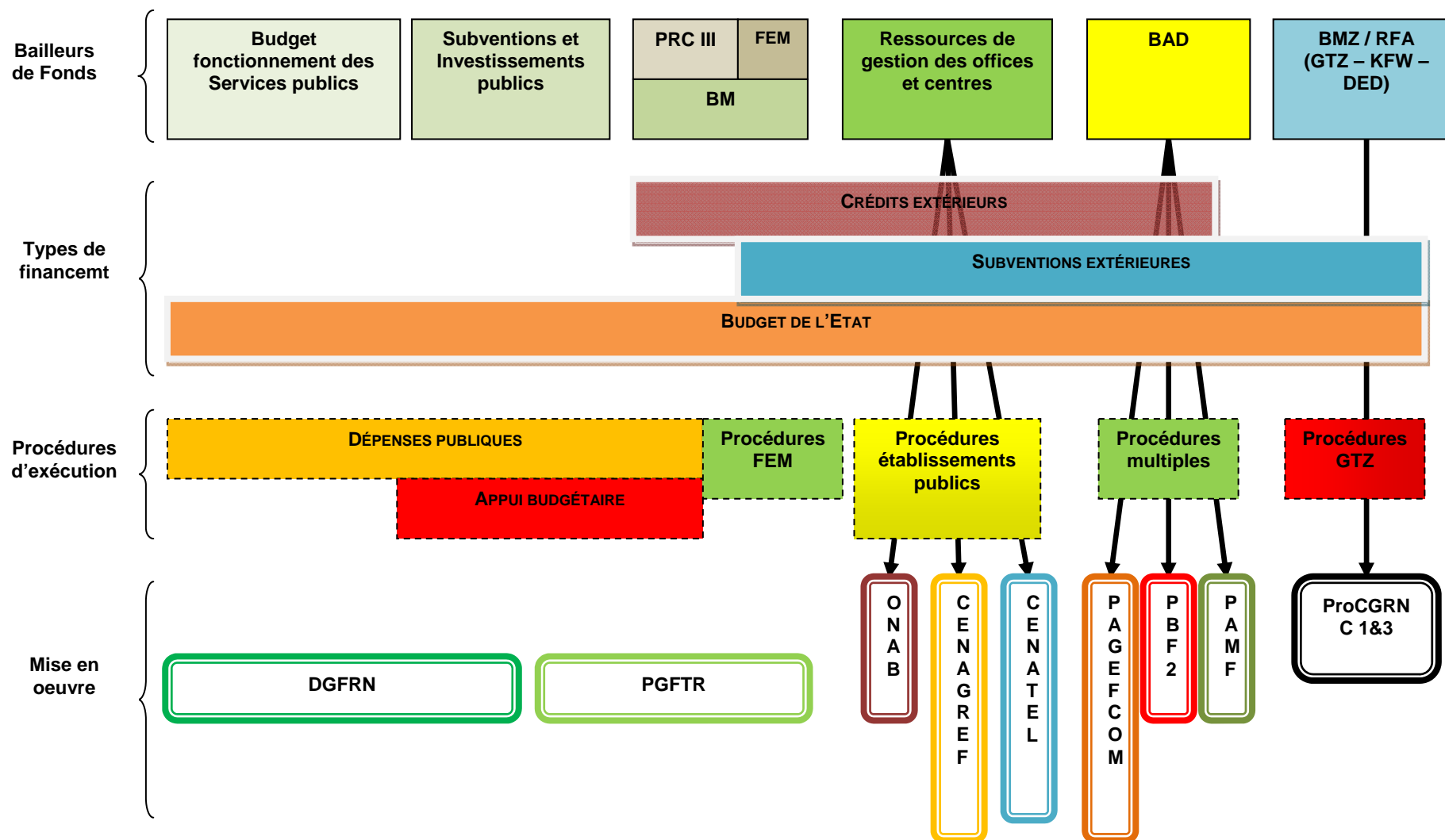
- Le PNGDRN couvre l'ensemble du territoire et son domaine d'intervention englobe les forêts, les parcs nationaux, les zones cynégétiques et les autres biens et services environnementaux ;
- Le PNGDRN peut être vu comme le programme à long terme qui améliorera sensiblement la contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté jusqu'à 2015. Il sera découpé en

plans d'actions annuels définis selon le cycle normal de planification et de suivi évaluation des institutions concernées, et pour les activités relevant ;

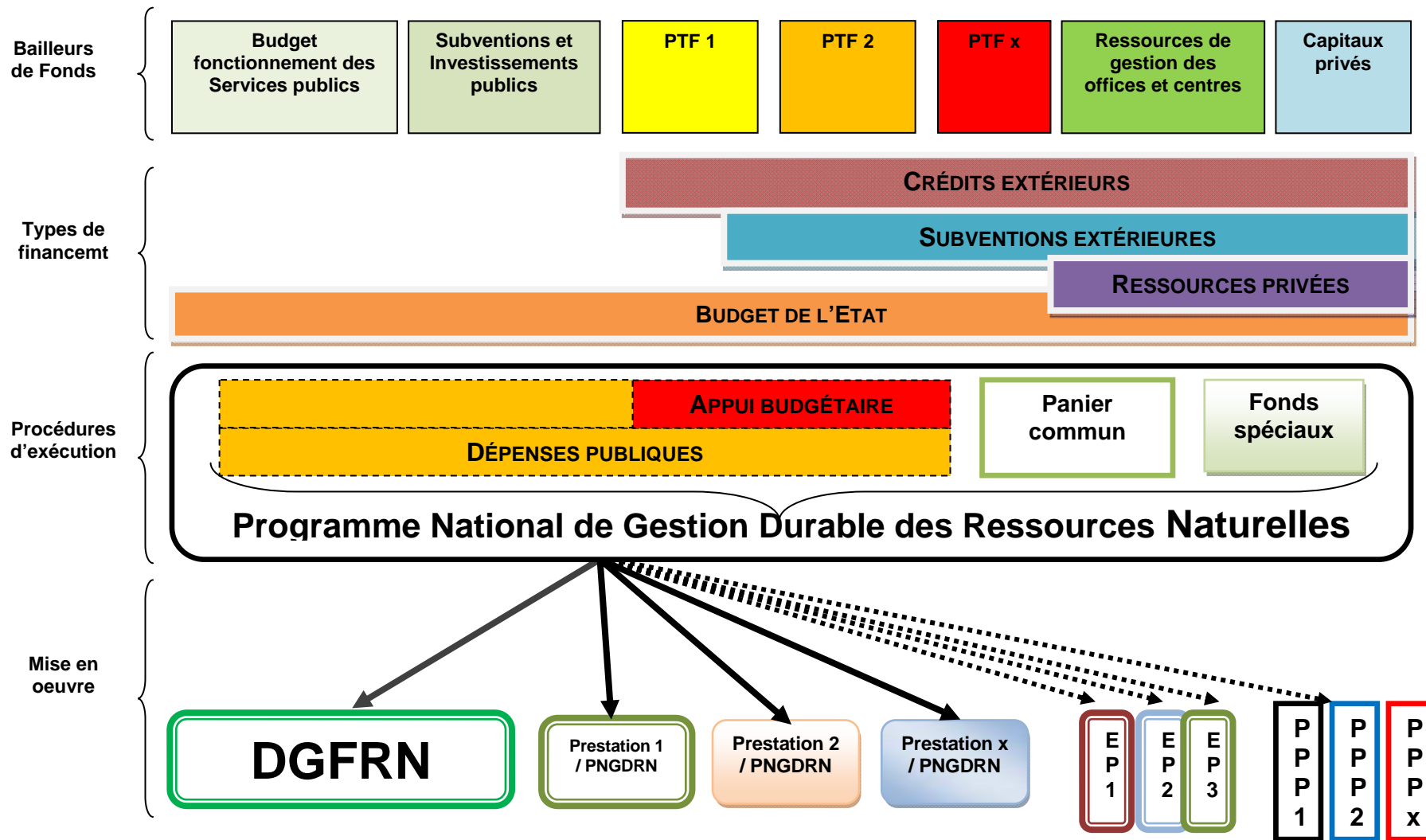
Le PNGDRN est un programme multi-acteurs qui nécessite et favorise la participation de toutes les parties prenantes. Il est préparé et sera mis en œuvre de façon flexible et évolutive avec la participation des autres secteurs publics, des communes, du secteur privé, des ONG et des autres organisations de la société civile. Il constitue le cadre stratégique de développement du secteur. Il sert de tableau de bord pour le gouvernement et pour l'ensemble des parties prenantes ;

- Le PNGDRN est un programme ouvert au financement de tous les bailleurs. Il est un programme à portée nationale, soutenu par des projets d'appui des bailleurs. Il doit permettre une certaine souplesse de financement entre bailleurs qui pourront éventuellement se substituer l'un à l'autre en cas de blocage involontaire et ponctuel de leur financement ;
- Le PNGDRN pourra s'appuyer sur des combinaisons d'instruments financiers : investissements et assistance technique ; achat des biens et des services pour la réalisation d'activités ou bien appui budgétaire en contrepartie de l'atteinte des résultats préalablement fixés ; appuis directs aux acteurs non gouvernementaux par des crédits accordés aux secteurs privés et aux communautés rurales ; financement parallèle ou conjoint ; création des fonds fiduciaires ouverts aux investissements privés ;
- Le PNGDRN met l'accent sur la bonne gouvernance et le renforcement des institutions chargées de conduire l'agenda de réforme en vue de la diversification économique. Il renforce les mécanismes de concertation et de gestion qui impliquent directement les communautés locales, la société civile et le secteur privé, et assurent une répartition claire des responsabilités ;
- Dans la mesure du possible, en ce qui concerne les activités relevant des institutions publiques, le PNGDRN sera exécuté à travers les procédures et les circuits normaux des institutions nationales. De cette façon, il améliorera la capacité de programmation, de suivi évaluation et de gestion administrative et financière du Ministère et des autres institutions nationales.
- Tout en étant un programme sous-sectoriel, le PNGDRN répond bien à un objectif de portée globale pour tout le pays qui est d'élargir la base économique de développement et de croissance économique afin d'éviter la dépendance par rapport à une seule ressource. Il s'inscrit également dans le cadre du POSD et la PAP-SCRIP.

Situation sans PNDGRN



Situation avec PNDGRN



3.3. CADRE LOGIQUE DU PNGDRN

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF SECTORIEL			
Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'évolution de la part du sous secteur forestier dans la formation du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> Revue budgétaire 	
OBJECTIFS DU PNGDRN			
Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion durable et intégrée des forêts et des autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'évolution de la part du sous secteur forestier dans la formation du PIB Niveau d'évolution du revenu moyen des populations riveraines des forêts et des parcs nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Revue budgétaire Rapport de suivi-évaluation 	
OBJECTIFS COMPOSANTES			
Composante 1: Pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles			
Objectif 1: Toutes les parties prenantes du secteur se concertent davantage et assurent ensemble une meilleure gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> A 2015, 80% des produits forestiers sont exploités conformément à la législation en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation 	Toutes les parties prenantes sont près de gère le secteur dans un manier participatif
1.1. Mettre en œuvre un comité de pilotage du PNGDRN comme forum de dialogue incluant toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Les instances de politique et de pilotage du secteur sont opérationnels d'ici 2009 Dès 2009, toutes les parties prenantes sont représentées dans des instances de pilotage et de gouvernance et contribuent régulièrement à l'amélioration de la gestion du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation de processus Listes des participants et les aides mémoires Rapport de satisfaction des participants 	
1.2. Mettre en œuvre des structures de création de synergie avec les autres acteurs publics	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre d'harmonisation nationale sur la gestion durable des sols est fonctionnel à 2010 Un cadre d'harmonisation nationale de gestion intégrée des bassins hydrographiques est opérationnel en 2009 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation de processus Listes des participants et les aides mémoires Rapport de satisfaction des participants 	
1.3. Mettre en œuvre un processus participatif d'ajustement du cadre législatif et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Les textes fondamentaux sont adoptés, actualisés et vulgarisés à partir de 2009 La Lettre de déclaration de politique des forêts et ressources naturelles est actualisée et vulgarisée en 2009 Les normes et directives d'exploitation durable des forêts sont définies à 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation de processus Listes des participantes et les aides mémoires Rapport de satisfaction des participants 	
1.4. Améliorer les connaissances et la maîtrise des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des inventaires forestiers et des études de base d'utilisation des ressources naturelles sont accessibles à toutes les parties prenantes à tous les niveaux à 2010 Des réseaux d'experts dans la gestion durable des ressources naturelles sont opérationnels à partir de 2010 Au moins 80% des instruments de planification et de gestion des ressources naturelles (guide PAPF, Stratégie Marchés ruraux, etc.) sont opérationnalisés à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre. rapports diffusés Listes des membres et les rapports des activités 	

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
1.5. Mettre en œuvre un système de gestion de l'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Un site web est fonctionnel et régulièrement actualisé à partir de 2009 • Un plan de communication sur le secteur est élaboré et mis en œuvre à partir de 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des utilisateurs de site web • Document du plan • Nombre des publications 	
1.6. Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des résultats et d'impacts du PNGDRN	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports de suivi-évaluation des résultats et d'impacts du programme sont annuellement élaborés et disponibles sur le site web du secteur à partir de 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre. des téléchargements 	
Composante 2 : Réforme institutionnelle du secteur des forêts et des ressources naturelles			
Objectif 2: Les capacités institutionnelles des structures des diverses parties prenantes du secteur des forêts et des ressources naturelles sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Les proportions de membres de chaque catégorie des parties prenantes formées à la gestion durable des ressources naturelles, tenant compte du genre, ont triplé entre 2010 et 2015 • A partir de 2012, toutes les structures de représentation des parties prenantes du secteur fonctionnent selon leurs statuts et procédures 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue institutionnelle 	Toutes les parties prenantes sont prêtes de changer leurs performances et leurs modes d'interaction
2.1. Développer les capacités institutionnelles de l'Administration Forestière, des offices et centres	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2010, les Cellules Techniques d'Aménagement Forestiers (CTAF) de toutes les forêts classées en aménagement sont fonctionnelles • A partir de 2010, l'Administration Forestière, les Offices et Centres ont la capacité de mise en œuvre de la Politique Forestière et des Stratégies de gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue institutionnelle 	
2.2. Développer les capacités institutionnelles des communes et des autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2010, au moins 50% des services techniques communaux (SCEPN) disposent et appliquent des outils de gestion durable des ressources naturelles • A partir de 2010, au moins 50% des maires gèrent les marchés ruraux de bois de leur commune conformément à la réglementation en vigueur, et leurs procédures administratives et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue institutionnelle 	
2.3. Améliorer l'efficacité et l'efficience du financement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes fiscales du secteur ont accru de 100% entre 2009 et 2012. • A partir de 2010, les services publics et communaux bénéficient de plus de 50% des ressources budgétaires publiques planifiées. • A partir de 2010, les rapports d'exécution du budget de chaque partie prenante est disponible à chaque membre du Conseil National des Forêts • A partir de 2010, de nouveaux modes de financement extérieurs sont mobilisés pour la mise en œuvre du PNGDRN 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'exécution et des activités du budget • Revue budgétaire 	

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
2.4. Assainir la gestion des entreprises publiques du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • IBBSA privatisée en 2009 • D'ici 2010, les performances de gestion du CENAGREF sont conformes avec leurs plans d'affaires consolidés • A partir de 2009, les rapports d'activités et d'exécution budgétaires des entreprises publiques du secteur sont disponibles au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante pour tous les membres du Conseil National des Forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'exécution et des activités du budget • Audits indépendants 	
Composante 3 : Gestion durable des écosystèmes naturels			
Objectif 3 : Les écosystèmes naturels sont gérées conformément à leurs plans d'aménagement et de gestion et profitent aux différentes parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2015, 100% des écosystèmes du domaine forestier classé et 60% des écosystèmes du domaine protégé sont gérés conformément à leurs plans d'aménagement participatif • La couverture forestière du territoire national est améliorée de 15% entre 2009 et 2015 • Les revenus totaux générés par l'utilisation des ressources naturelles, des communautés riveraines des écosystèmes aménagés sont améliorés de 15% entre 2009 et 2015 • Au moins 60% des ménages pauvres riverains ont accru leurs revenus forestiers totaux d'au moins 20% entre 2009 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'état de l'Environnement au Bénin • Rapports annuels de suivi-évaluation 	Toutes les parties prenantes sont prêtes de gérer les ressources naturelles de manière participative
3.1. Contribuer à l'élaboration d'une politique nationale d'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique nationale d'utilisation des sols élaborée avec la participation de toutes les parties prenante est adoptée à 2010. • Les stratégies des diverses parties prenantes dans l'utilisation des sols sont mises en cohérence avec la politique nationale d'utilisation des sols d'ici à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Listes des participants et les aides mémoires • Rapport de Satisfaction des parties prenantes 	
3.2. Contribuer à l'élaboration de manière participative un schéma directeur national d'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Un schéma directeur national d'utilisation des sols élaboré avec la participation de toutes les parties prenante est adopté à 2012. • Les schéma directeurs d'aménagement de territoire des communes et les plans d'aménagement des espaces sont en cohérence avec le Schéma directeur national d'utilisation des sols à 2014 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Listes des participants et les aides mémoires • Rapport de Satisfaction des parties prenantes 	

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
3.3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour tout le domaine forestier classé	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2012, 80% des écosystèmes du domaine classé sont gérés selon leurs plans d'aménagement participatif • A partir de 2012, 40% des écosystèmes du domaine protégé sont gérés selon leurs plans d'aménagement participatif • A partir de 2012, 20% des nouveaux aménagements des écosystèmes naturels sont éligibles aux mécanismes de financement des services environnementaux • Les revenus totaux générés par les écosystèmes en aménagement ont augmenté de 10% d'ici à 2012. • La couverture forestière nationale s'est améliorée de 10% à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Rapport de mise en œuvre de plan d'aménagement • Rapports annuels d'état de l'Environnement au Bénin • Rapports annuels de suivi-évaluation 	
3.4. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les aires protégées			
3.5. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les plantations (domaniales, privées et communales)			
3.6. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les ressources naturelles du domaine protégé (forêts naturelles, forêts sacrées, élevages de faune, ...)			
3.7. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestions conservatoires des eaux et des sols (bassins hydrographiques)			
Composante 4: Amélioration des prestations techniques			
Objectif 4: Les meilleures prestations sont mobilisées pour une gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2015, toutes les parties prenantes dans la gestion des écosystèmes naturels disposent des connaissances et des savoir-faire conformes aux bonnes pratiques, • A partir de 2015, 5 nouvelles chaînes de valeur ajoutée d'utilisation durable des ressources naturelles sont exploitées et profitent aux populations locales et tenant compte du genre. • A partir de 2015, les superficies annuelles brûlées en feux contrôlés par l'Administration Forestière, les Communes et les Communautés sont supérieures à l'emblavure nationale • A partir de 2015, 80% des produits ligneux exploités proviennent des marchés ruraux contrôlés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de mise en œuvre de plan d'aménagement • Rapports annuels d'état de l'Environnement au Bénin • Rapports annuels de suivi-évaluation 	Toutes les parties prenantes sont prêtes de partager et utiliser leurs nouvelles compétences
4.1. Appuyer le développement de la foresterie privée/communale /communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Les manuels techniques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles sont disponibles pour toutes les parties prenantes à tous les niveaux à partir de 2009 • Tous les manuels techniques élaborés tiennent compte de l'aspect genre • A partir de 2010, des réseaux de prestataires techniques agréés dans les divers domaines de gestion des ressources naturelles sont fonctionnels et 100% de leurs membres maîtrisent l'application des manuels techniques • A partir de 2012, au moins 60% des prestations techniques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles sont assurées par des membres de réseaux agréés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Rapport de mise en œuvre de plan d'aménagement • Listes des membres et les rapports des activités • Satisfactions des utilisateurs des prestations • Rapports annuels d'état de l'Environnement au Bénin • Rapports annuels de suivi-évaluation 	
4.2. Appuyer le reboisement à usage public			
4.3. Appuyer la promotion des filières d'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux			
4.4. Appuyer la promotion des marchés ruraux de bois et des marchés ruraux de bois – énergie			
4.5. Appuyer la gestion contrôlée des feux de végétation			
4.6. Appuyer la promotion de la gestion intégrée de la faune			
4.7. Appuyer la mise en œuvre des systèmes améliorés de production agricole (défrichements contrôlés, agroforesterie et fertilité des sols)			

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
4.8. Appuyer la gestion durable de la transhumance et des zones de pâturages	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2010, toutes les prestations techniques tiennent compte du genre dans la gestion des ressources naturelles 		
4.9. Assurer la valorisation des services environnementaux			
4.10. Appuyer la capitalisation et la gestion des acquis			
4.11. Promouvoir l'intégration de l'approche genre dans tout le secteur			
Composante 5 : Gestion du PNGDRN			
Objectif 5 : Le gouvernement et ses partenaires inscrivent leurs interventions dans le secteur au PNGDRN	<ul style="list-style-type: none"> ○ A partir de 2015, toutes les interventions dans le secteur sont gérées à travers le PNGDRN ○ A partir de 2015, le taux d'efficacité moyenne d'exécution physique et financière du PNGDRN est supérieur à 80% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'exécution et des activités du budget • Revue institutionnelle 	Toutes les parties prenantes sont prêtes de changer leurs performances et leurs modes d'interaction
5.1. Harmoniser les interventions dans le secteur des ressources naturelles à travers une planification périodique conjointe de tous les intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2009, une réunion annuelle de coordination des PTF du secteur est organisée par le Ministre des ressources naturelles • A partir de 2009, toutes les nouvelles interventions dans le secteur sont des activités de mise en œuvre du PNGDRN • A partir de 2010, tous les organes de gestion conjointe du PNGDRN fonctionnent conformément à leurs statuts et procédures • A partir de 2010, tous les intervenants élaborent leur plan de travail annuel de façon conjointe et conformément au PNGDRN 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Listes des participantes et les aides mémoires • Rapport de Satisfaction des participants • Rapports annuels des la mise en œuvre 	
5.2. Mettre en œuvre un cadre de dépenses à moyen terme du PNGDRN incluant toutes les interventions dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2009, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT 2009 – 2015) incluant toutes les ressources est opérationnel • A partir de 2009, un rapport consolidé d'exécution du CDMT est publié • A partir de 2010, tous les intervenants élaborent un budget annuel conjoint d'exécution de leurs activités • A partir de 2010, des financements conjoints d'activités du PNGDRN sont mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'exécution et des activités du budget et du CDMT • Revue institutionnel 	
5.3 Mettre en œuvre un système de Suivi – évaluation conjoint des performances et des impacts des interventions dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> • A fin 2009, les indicateurs de performances et d'impacts du PNGDRN sont définis de façon conjointe • En 2010, les résultats de l'étude de référence des indicateurs de performances et d'impacts du PNGDRN sont publiés • A partir de 2012, un système de suivi-évaluation conjoint des performances et des impacts du PNGDRN est opérationnel et les résultats publiés annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Nombre de publications • Rapport de Satisfactions des utilisateurs 	

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
5.4 Œuvrer à l'Harmonisation des procédures de gestion des différentes interventions dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> • A fin 2009, une stratégie d'harmonisation des procédures de gestion des interventions, assortie d'un plan de mise en œuvre est convenue avec les PTF du secteur • A partir de 2012, toutes les interventions sont gérées suivant une procédure harmonisée pour le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'exécution et des activités du budget • 	
5.5 Mettre en œuvre un programme conjoint d'études, de recherche-accompagnement, de formation et de communication du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ○ A fin 2009, un programme conjoint d'études, de recherche, de formation et de communication du secteur est approuvé par le Gouvernement et les PTF ○ A partir de 2010, les résultats de mise en œuvre du programme sont régulièrement publiés ○ A partir de 2010, un programme annuel conjoint de formation est utilisé par tous les intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de processus • Rapports des formations • Nombre. des téléchargements • Rapport de Satisfactions des utilisateurs 	
5.6 Assurer la mise en œuvre des mesures de gestion des impacts socio-environnementaux de toutes interventions dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> ○ A partir de 2010, le plan de gestion des impacts socio-environnementaux du PNGDRN, régulièrement actualisé, est mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre. des téléchargements • Rapports annuels d'état de l'Environnement au Bénin • Rapports annuels de suivi-évaluation 	

3.4. CHAÎNE DES RESULTATS DU PNGDRN PAR COMPOSANTE

ACTIVITES	EXTRANTS	UTILISATION	EFFETS	IMPACT	Liens OMD & OSD
1.1. Mettre en œuvre un comité de pilotage du PNGDRN comme forum de dialogue incluant toutes les parties prenantes	Des fora de dialogue politique et de création de synergie sont opérationnels	Toutes les parties prenantes utilisent les organes de pilotage et de concertation pour harmoniser leurs interventions dans le secteur	Les ressources naturelles sont gérées de manière efficace, efficiente et durable	Le secteur contribue davantage au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté	Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) & Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) <ul style="list-style-type: none"> • OMD 1: Eliminer la faim et l'extrême pauvreté • OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autopromotion des femmes • OMD 4 (Réduire la mortalité infantile), OMD 5 (Améliorer la santé maternelle) et OMD 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) à travers des médecines traditionnelles • OMD 7: Assurer un environnement durable • OMD 8: (cible 12) Bonne Gouvernance
1.2. Mettre en œuvre des structures de création de synergie avec les autres acteurs publics					
1.3. Mettre en œuvre un processus participatif d'ajustement du cadre législatif et réglementaire					
1.4. Améliorer les connaissances et la maîtrise des ressources naturelles	Les potentialités nationales et la gestion des ressources naturelles sont mieux maîtrisées	Des modes de gestion durable des ressources naturelles sont appliquées par toutes les parties prenantes			
1.5. Mettre en œuvre un système de gestion de l'information et de communication	Le système d'information, de communication et de capitalisation est fonctionnel	Tous les acteurs utilisent des informations fiables sur le secteur			
1.6. Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des résultats et d'impacts du PNGDRN	Le système de suivi – évaluation du secteur est opérationnel				
2.1. Développer les capacités institutionnelles de l'Administration Forestière, des offices et centres	Le cadre législatif et réglementaire du secteur est ajusté	Tous les acteurs se sont approprié des nouvelles dispositions de la réforme	Les performances des divers acteurs de la gestion des forêts et des ressources naturelles sont améliorées	Accroissement des capacités nationales de financement du sous secteur forestier	
2.2. Développer les capacités institutionnelles des Communes et des autres acteurs	Les nouvelles structures prévues par la réforme sont mises en place et fonctionnelles.				
2.3. Améliorer l'efficacité et l'efficience du financement du secteur	Le mode de financement du secteur est approprié	Les acteurs ont amélioré leur performance grâce à un mode de financement du secteur plus approprié			
2.4. Assainir la gestion des entreprises publiques du secteur	La gestion des entreprises publiques du secteur des forêts et des ressources naturelles est assainie	Les entreprises publiques investissent davantage dans le développement durable des ressources naturelles			

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

ACTIVITES	EXTRANTS	UTILISATION	EFFETS	IMPACT	Liens OMD & OSD
3.1. Contribuer à l'élaboration d'une politique nationale d'utilisation des sols	Une politique Nationale d'utilisation des sols est disponible	Tous les acteurs concernés respectent le schéma directeur national d'utilisation des sols			<p>Perspectives Décennales de Développement (2006-2015) (axes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3.1. Accroître la productivité des ménages • 3.3. Améliorer le statut social, décisionnel, et économique de la femme à travers la promotion du genre • 5. Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement
3.2. Contribuer à l'élaboration de manière participative d'un schéma directeur national d'utilisation des sols	Un Schéma directeur national d'utilisation des sols est disponible				
3.3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour tout le domaine forestier classé	Des plans d'aménagement participatif des divers écosystèmes sont disponibles	Toutes les parties prenantes respectent les mesures des plans	Les ressources naturelles sont gérées durablement	Les ressources naturelles sont utilisées de manière durable et contribuent à la réduction de la pauvreté	
3.4. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les aires protégées					
3.5. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les plantations (domaniales, privées et communales)					
3.6. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les ressources naturelles du domaine protégé (forêts naturelles, forêts sacrées, élevages de faune, ...)					
3.7. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestions conservatoires des eaux et des sols (bassins hydrographiques)					
4.1. Appuyer le développement de la foresterie privée/communale /communautaire	Les connaissances et le savoir-faire pour la gestion durable des ressources sont disponibles	Toutes les parties prenantes utilisent les meilleures prestations pour la gestion des ressources naturelles			<p>Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (axes):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable régional et local et Environnement, gestion des ressources naturelles et cadre de vie <p>Orientation Stratégique du Développement / MEPN</p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'environnement et la valorisation des
4.2. Appuyer le reboisement à usage public					
4.3. Appuyer la promotion des filières d'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux					
4.4. Appuyer la promotion des marchés ruraux de bois et des marchés ruraux de bois – énergie					
4.5. Appuyer la gestion contrôlée des feux de végétation					
4.6. Appuyer la promotion de la gestion intégrée de la faune					
4.7. Appuyer la mise en œuvre des systèmes améliorés de production agricole (défrichements contrôlés, agroforesterie et fertilité des sols)					
4.8. Appuyer la gestion durable de la transhumance et des zones de pâturages					
4.9. Assurer la valorisation des services environnementaux					
4.10. Appuyer la capitalisation et la gestion des acquis					

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

ACTIVITES	EXTRANTS	UTILISATION	EFFETS	IMPACT	Liens OMD & OSD
4.11. Promouvoir l'intégration de l'approche genre dans tout le secteur	Les outils d'intégration du genre dans la gestion durable des ressources naturelles sont connus	Toutes les parties prenantes appliquent l'approche genre dans la gestion durable des ressources naturelles	Les préoccupations concernant les femmes dans la gestion durable des ressources naturelles sont prises en compte	Les avantages de la gestion durable des ressources naturelles sont équitablement distribués selon le genre	ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ; • l'amélioration et la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux) ; • la mise en application des conventions relatives à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ratifiées par le Bénin ; • la promotion de la gestion concertée et participative des ressources naturelles.
5.1. Harmoniser les interventions dans le secteur des ressources à travers une planification périodique conjointe de tous les intervenants	Une planification conjointe du secteur est disponible	Tous les acteurs utilisent les instruments conjoints pour leurs interventions	Les interventions sont harmonisées	Les ressources allouées au secteur des ressources naturelles sont gérées de manière efficace, efficiente	
5.2. Mettre en œuvre un cadre de dépenses à moyen terme du PNGDRN incluant toutes les interventions dans le secteur	Un CDMT du PNGDRN est disponible				
5.3 Mettre en œuvre un système de Suivi – évaluation conjoint des performances et des impacts des interventions dans le secteur	Le suivi des performances et des impacts des interventions est opérationnel				
5.4 Œuvrer à l'harmonisation des procédures de gestion des différentes interventions dans le secteur	Les procédures de gestion harmonisée du secteur sont disponibles				
5.5 Mettre en œuvre un programme conjoint d'Etudes, de recherche-accompagnement, de formation et de communication du secteur	Les résultats de recherche-accompagnement, de formation et de communication sont accessibles	Les recommandations, les nouvelles capacités sont utilisées pour de meilleures interventions	Les décisions et options des acteurs sont soutenues par des bases plus objectives		
5.6 Assurer la mise en œuvre des mesures de gestion des impacts socio-environnementaux de toutes interventions dans le secteur	Le plan de gestion des impacts socio-environnementaux est régulièrement mis à jour et publié	Tous les acteurs mettent en œuvre le plan pour réduire les effets négatifs des interventions du PNGDRN	Les impacts socio-environnementaux négatifs du PNGDRN sont minimisés et sont compensés		

3.5. Contribution des Structures et Projets en cours à la mise en œuvre de PNGDRN

ACTIVITES	ProCGRN	PGFTR	PAMF	PBF II	GERBES / PFSE	PAGEFCOM	PSRRT	PCGPN	PAD-AP	DGFRN	ONAB	CENAGREF	CENATEL	CERF
Composante 1: Pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles														
1.1. Mettre en œuvre un comité de pilotage du PNGDRN comme forum de dialogue incluant toutes les parties prenantes														
1.2. Mettre en œuvre des structures de création de synergie avec les autres acteurs publics														
1.3. Mettre en œuvre un processus participatif d'ajustement du cadre législatif et réglementaire														
1.4. Améliorer les connaissances et la maîtrise des ressources naturelles														
1.5. Mettre en œuvre un système de gestion de l'information et de communication														
1.6. Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des résultats et d'impacts du PNGDRN														
Composante 2: La réforme institutionnelle du secteur forestier et des ressources naturelles														
2.1. Développer les capacités institutionnelles de l'Administration Forestière, des offices et centres														
2.2. Développer les capacités institutionnelles des Communes et des autres acteurs														
2.3. Améliorer l'efficacité et l'efficience du financement du secteur														
2.4. Assainir la gestion des entreprises publiques du secteur														
Composante 3: La gestion durable et de façon participative des ressources naturelles (forêts et biodiversité)														
3.1. Elaborer une politique nationale d'utilisation des sols														
3.2. Elaborer de manière participative un schéma directeur national d'utilisation des sols														
3.3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour tout le domaine forestier classé														
3.4. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les aires protégées														
3.5. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les plantations														
3.6. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les ressources naturelles du domaine protégé														

Le tableau ci-dessus est une matrice d'évaluation rapide des domaines thématiques ou techniques d'intervention des projets et programmes actuels du sous secteur forestier. Il en résulte globalement, que beaucoup de projets et programmes ont des activités touchant aux mêmes thèmes et dans les mêmes zones d'intervention, donc touchant aux mêmes cibles, sans qu'il y ait eu de tentative de concertation, de coordination ou d'harmonisation ; situation qu'illustre parfaitement le vide observé en ce qui concerne les activités planifiées pour la gestion du PNGDRN.

Par exemple, la plupart des interventions travaillent à l'amélioration et la maîtrise des connaissances des ressources naturelles (activité 1.4) sans contribuer ensemble à l'amélioration d'ensemble des ressources du pays, faute d'échange et d'une mise en commun des connaissances acquises.

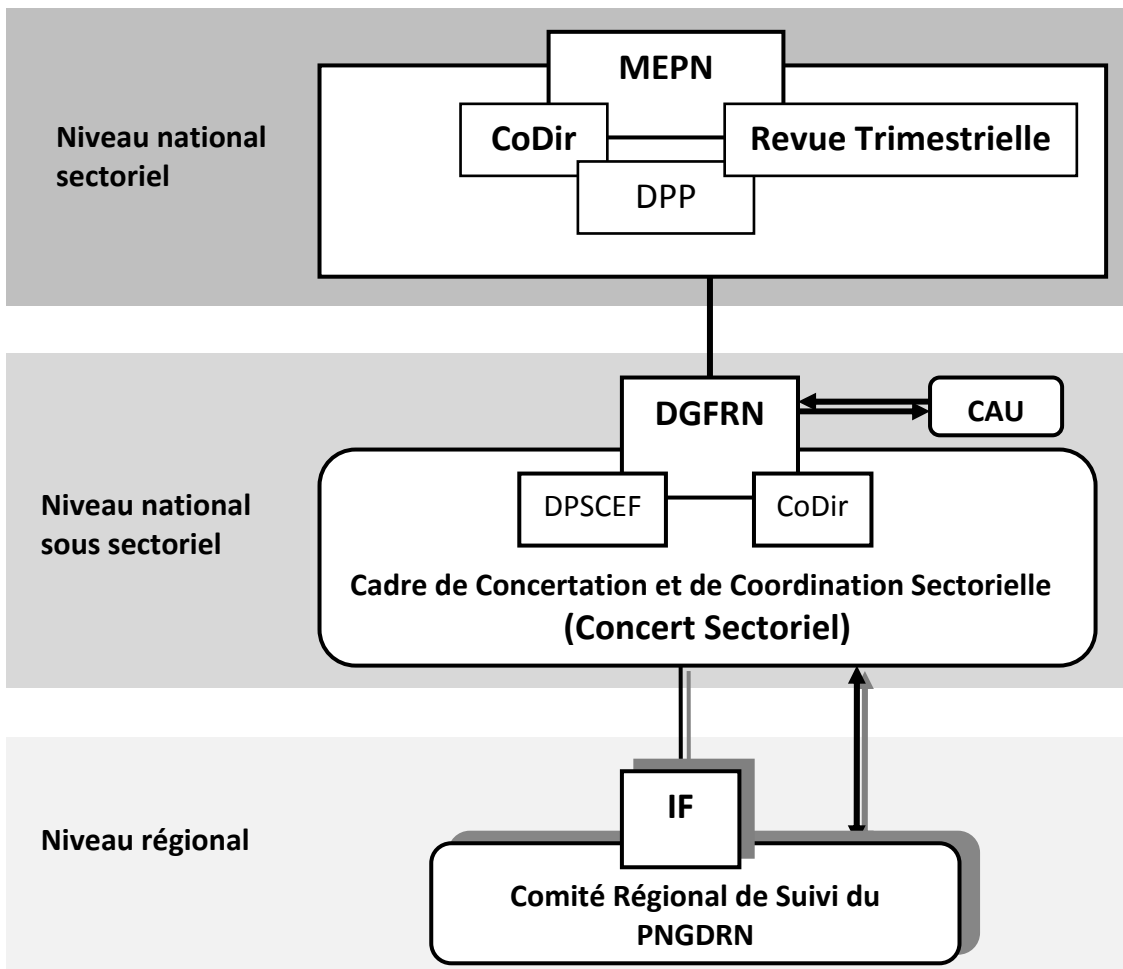
Le cas des 3 projets BAD se déroulant au même moment, sous la même tutelle et dans les zones d'intervention qui se croisent, est symptomatique du manque d'intérêt des partenaires au développement forestier pour la recherche de synergie et d'efficacité.

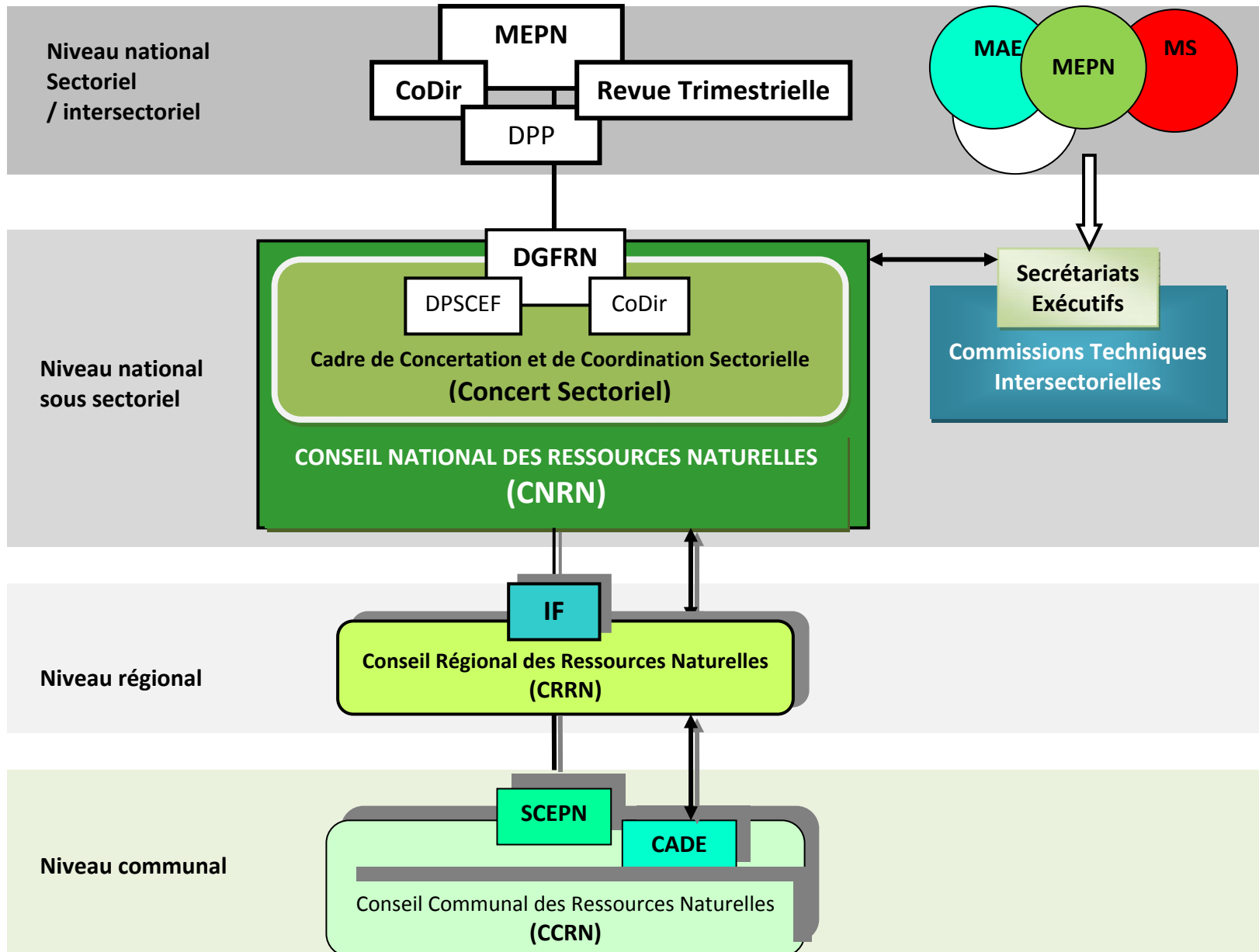
De même, alors que le ProCGRN et le PAGEFCOM ont leurs zones d'intervention limitées à des départements, le PBFII et le PGFTR ont une envergure nationale avec les mêmes thèmes que les autres.

La liste ci-après fait un aperçu sur les zones d'intervention et domaines ou thèmes d'intervention des projets existant en 2008 :

- **Forêts classées** : Agoua (PAMF), Bassila (ProCGRN), Pénésoulou (ProCGRN), Mont Kouffé (PAMF), Tanéka (ProCGRN), Wari Maro (PAMF), & 20 forêts classées (PGFTR).
- **Aires protégées** : PN Penjari (ProCGRN & PCGPN), PN W (PCGPN) & et création des nouvelles aires protégées Koussoukpa, Lokoli, Noyau Lama (PAP-AP).
- **Plantations domaniales** : Abomey (PGFTR), Bassila (ProCGRN), Djougou (PGFTR), Itchède Toffo (PBF II), Ouèdo (PBF II), Pahou (PBF II), Parakou (PGFTR), Pénésoulou (ProCGRN) et Kouandé (ProCGRN), Natitingou (PGFTR), et Sèmè (PBF II).
- **Plantations privées** sur 41 communes (PBF II) et sur 23 communes (PAGEFCOM)
- **Plantations communales** sur 23 communes dans les départements Zou, Colline et Atlantique (PAGEFCOM).
- **Domaine protégé** (forêts naturelles, forêts sacrées, élevages de faune, ...) : 08 forêts communautaires et communales (ProCGRN), PGT Djidja, Okpara (PGFTR), 32 forêts (PBF II), 50 forêts sacrées dans les départements Zou, Collines et Atlantique (PAGEFCOM).
- **Bassins hydrographiques** dans 8 communes (ProCGRN) et GCES Borgou - Alibori, Zou-Collines, Ouémé-Plateau, Atacora-Donga (PGFTR).

3.6. Montage institutionnel pour la gestion proactive du PNGDRN et pour l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier et des ressources naturelles





République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Niveau d'organisation	Dénomination organisations	Fonctions	Structuration	Membres
Organes de pilotage du PNGDRN				
National	DGFRN	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion PNGDRN 	<ul style="list-style-type: none"> • CoDir / DGFRN • S&E = DPCEF 	<ul style="list-style-type: none"> • DGFRN • Directeurs techniques DGFRN
	Cadre de concertation sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation et Coordination sectorielle • Planification opérationnelle PNGDRN • Suivi – Evaluation du PNGDRN 	<ul style="list-style-type: none"> • Président : DGFRN • Rapporteur : DPCEF 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 DGFRN • 4 Directeurs techniques DGFRN • 2x4 Responsables projets & programmes DGFRN • 2x4 Directeurs Offices et Centres du sous secteur forestier • 1x6 Chefs d'inspections forestières
	Conférence Annuelle avec les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Information • Orientation PNGDRN • Mobilisation • Organisation des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • DGFRN • Directeurs techniques DGFRN • Bureau national / ANUB
Régional	Comité régional de Suivi du PNGDRN	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi – évaluation de la mise en œuvre PNGDRN 	<ul style="list-style-type: none"> • Président : CIF • Rapporteur : Responsable S&E / IF 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 C/IF • C/Services IF • Représentants régionaux projets & programmes DGFRN • Représentants régionaux Offices & Centres sous secteur forestier
Cadre politique				
National	Conseil national des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à : • Plaidoyer / lobbying • Conseil – Orientation – Avis • Information • Organisation • Coordination • Mise en œuvre • Révision • orientation • Suivi & Evaluation de Politique et Stratégie forestière 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau • Secrétariat exécutif (DGFRN) • Conseil national des RN 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Nationale • Ministères concernés • Communes • Associations communales d'exploitants et de transformateurs(trices) des PFNL • Organisations professionnelles ou interprofessionnelles (chambre d'agriculture, CCIB, ...) • Secteur privé (formel + informel) • Etablissements publics concernés (ONAB, CENAGREF, CENATEL, CERF, CEB, SONEB, ..) • Organisations syndicales représentatives • ONG • Centres de formation et de recherche • Praticiens de médecine traditionnelle

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Niveau d'organisation	Dénomination organisations	Fonctions	Structuration	Membres
Régional	Conseil régional des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination • Organisation • Mise en œuvre • Suivi&Evaluation • orientation • Respect des schémas / directives nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Bureau régional • 1 Secrétariat (IF) • Conseil régional des RN 	<ul style="list-style-type: none"> • Préfet • Services déconcentrés concernés • Associations communales d'exploitants et de transformateurs(trices) des PFNL • Organisations professionnelles ou interprofessionnelles (chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat, CCIB, ...) • Secteur privé (formel et informel) • Etablissements publics concernés (ONAB, CENAGREF, CEB, SONEB, ..) • Organisations syndicales représentatives • ONG
Communal	Conseil communal des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination • Organisation • Mise en œuvre • orientation • Suivi&Evaluation des politiques et stratégies nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Affaires Domaniales et Environnementales • Secrétariat (SCEPN) • Conseil communal RN 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécutif communal • Services techniques concernés • Structures de cogestion • Associations communales d'exploitants et de transformateurs(trices) des PFNL • Organisations professionnelles • Etablissements publics concernés (ONAB, CENAGREF, SONEB, ..) • Secteur privé (formel + informel) • Organisations syndicales représentatives • ONG
Commissions techniques intersectorielles				
National	Commissions techniques intersectorielles (multi-acteurs) relatives à : <ul style="list-style-type: none"> • Bois-énergie • Bassin hydrographique • Utilisation des sols • Exploitation minière • Gestion des feux de brousse • Gestion des pâturages • Aménagement • Promotion des PFNL.... 	<ul style="list-style-type: none"> • Planification stratégique commune • Orientation politique et stratégie intersectorielles • Mise en œuvre • Suivi – évaluation commun • Pilotage du schéma d'utilisation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat exécutif (Administration sectorielle compétente) • Commission technique 	Administrations sectorielles concernées ou liées Secteur privé ONG Organisations communautaires Organisations professionnelles liées Communes Etc...
Régional	Lié au précédent			
Communal	Lié au précédent			

3.7. Plan d'opération du PNGDRN (2009-2015)

Activités	Résultats intermédiaires / indicateurs	Calendrier d'exécution																Responsabilités		Poids en % Composante =100%	Estimation coûts par source de financement			Suppositions / Remarques			
		2009				2010				2011				2012		2013		2014			Resp.	Coll.	Budg. total		National	Externe	
		1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-6	7-12	1-6	7-12	1-6	7-12								
Composante 1 : Pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles																		25%									
Résultat 1 : Toutes les parties prenantes du secteur se concertent davantage et assurent ensemble une meilleure gestion des ressources naturelles																											
1.1. Mettre en œuvre un comité de pilotage du PNGDRN comme forum de dialogue incluant toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Les instances de politique et de pilotage du secteur sont opérationnels d'ici 2009 Dès 2009, toutes les parties prenantes sont représentées dans des instances de pilotage et de gouvernance et contribuent régulièrement à l'amélioration de la gestion du secteur. 	xx	xx	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x								
1.1.1. Mettre en œuvre au niveau national les organes de pilotage et d'amélioration de la gouvernance forestière		xx	xx	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DGFRN	MEPN MAEP MMEE ANCB ANUB PF/PFN Coord projets					PFN/FAO	
1.1.2. Mettre en œuvre les comités régionaux de pilotage et d'amélioration de la gouvernance forestière régionale		xx	xx	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	CIF	R/projets GRN						

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Activités	Résultats intermédiaires / indicateurs	Calendrier d'exécution																Responsabilités		Poids en % Composante =100%	Estimation coûts par source de financement			Suppositions / Remarques																						
		2009				2010				2011				2012		2013		2014			Resp.	Coll.	Budg. total		National	Externe																				
		1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-6	7-12	1-6	7-12	1-6	7-12																											
	budget de chaque partie prenante est disponible à chaque membre du Conseil National des Forêts <ul style="list-style-type: none"> A partir de 2010, de nouveaux modes de financement extérieurs sont mobilisés pour la mise en œuvre du PNGDRN 																																													
2.4. Assainir la gestion des entreprises publiques du secteur	<ul style="list-style-type: none"> IBBSA privatisée en 2009 D'ici 2010, les performances de gestion du CENAGREF sont conformes avec leurs plans d'affaires consolidés A partir de 2009, les rapports d'activités et d'exécution budgétaires des entreprises publiques du secteur sont disponibles au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante pour tous les membres du Conseil National des Forêts 	xx	xx																		DGFRN	DG/ONAB DG/CENAGREF	20%																							
Composante 3 : Gestion durable des écosystèmes naturels																																										20%				
Résultat 3 : Les écosystèmes naturels sont gérés conformément à leurs plans d'aménagement et de gestion et profitent aux différentes parties prenantes.																																														
3.1. Elaborer une politique nationale d'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> Une politique nationale d'utilisation des sols élaborée avec la participation de toutes les parties prenante est adoptée à 2010. 	x	x	x	x	xx	xx	xx	xx	x	x	x	x									DGFRN	MAEP MMEE OPA ONG Secteur privé	5%																						

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Activités	Résultats intermédiaires / indicateurs	Calendrier d'exécution																Responsabilités		Poids en % Composante =100%	Estimation coûts par source de financement			Suppositions / Remarques		
		2009				2010				2011				2012		2013		2014			Resp.	Coll.	Budg. total		National	Externe
		1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-6	7-12	1-6	7-12	1-6	7-12							
	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies des diverses parties prenantes dans l'utilisation des sols sont mises en cohérence avec la politique nationale d'utilisation des sols d'ici à 2012 																									
3.2. Elaborer de manière participative un schéma directeur national d'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> Un schéma directeur national d'utilisation des sols élaboré avec la participation de toutes les parties prenante est adopté à 2012. Les schéma directeurs d'aménagement de territoire des communes et les plans d'aménagement des espaces sont en cohérence avec le Schéma directeur national d'utilisation des sols à 2014 																			DGFRN	MAEP MMEE MDGLAA T ONG OPA	25%				
3.3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour tout le domaine forestier classé	<ul style="list-style-type: none"> A partir de 2012, 80% des écosystèmes du domaine classé sont gérés selon leurs plans d'aménagement participatif 	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DGFRN	Maires Coord projets ONG	15%		x		x
3.4. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> A partir de 2012, 40% des écosystèmes du domaine protégé sont gérés selon leurs plans d'aménagement participatif A partir de 2012, 20% 	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DG/CENA GREF	Maires DGFRN ONG	10%		x		x

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Activités	Résultats intermédiaires / indicateurs	Calendrier d'exécution																Responsabilités		Poids en % Composante =100%	Estimation coûts par source de financement			Suppositions / Remarques		
		2009				2010				2011				2012		2013		2014			Resp.	Coll.	Budg. total		National	Externe
		1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-6	7-12	1-6	7-12	1-6	7-12							
3.5. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les plantations (domaniales, privées et communales)	des nouveaux aménagements des écosystèmes naturels sont éligibles aux mécanismes de financement des services environnementaux • Les revenus totaux générés par les écosystèmes en aménagement ont augmenté de 10% d'ici à 2012.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DG/ONAB	DGFRN Coord projets ONG	15%					
3.6. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les ressources naturelles du domaine protégé (forêts naturelles, forêts sacrées, élevages de faune, ...)	• La couverture forestière nationale s'est améliorée de 10% à 2012.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	CIF	Maires Coord projets ONG	15%					
3.7. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestions conservatoires des eaux et des sols (bassins hydrographiques)		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DGFRN	MAEP MMEE Coord projets ONG	15%					
Composante 4: Amélioration des prestations techniques																					25%					
Résultat 4 : Les meilleures prestations sont mobilisées pour une gestion durable des ressources naturelles																										
4.1. Appuyer le développement de la foresterie privée/ communale /communautaire/ urbaine	• Les manuels techniques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles sont disponibles pour toutes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DGFRN	Coord projets Maires ONG	10%					

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Activités	Résultats intermédiaires / indicateurs	Calendrier d'exécution																Responsabilités		Poids en % Composante =100%	Estimation coûts par source de financement			Suppositions / Remarques		
		2009				2010				2011				2012		2013		2014			Resp.	Coll.	Budg. total		National	Externe
		1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-6	7-12	1-6	7-12	1-6	7-12							
4.2. Appuyer le reboisement à usage public	les parties prenantes à tous les niveaux à partir de 2009 • Tous les manuels techniques élaborés tiennent compte de l'aspect genre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DGFRN	Coord projets Maires ONG	10%				
4.3. Appuyer la promotion des filières d'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux	• A partir de 2010, des réseaux de prestataires techniques agréés dans les divers domaines de gestion des ressources naturelles sont fonctionnels et 100% de leurs membres maîtrisent l'application des manuels techniques	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x		x		x	D/CERF	Coord projets ONG OPA Privés	10%					
4.4. Appuyer la promotion des marchés ruraux de bois et des marchés ruraux de bois – énergie				xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	x	x		x		x		x	DPSCEF	MMEE DG/ONAB Coord projets Maires ONG	10%					
4.5. Appuyer la gestion contrôlée des feux de végétation	• A partir de 2012, au moins 60% des prestations techniques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles sont assurées par des membres de réseaux agréés.	xx			xx	xx			xx	xx			xx	xx	x	x	x	x	x			5%				
4.5.1. Organiser la campagne annuelle de gestion contrôlée des feux de végétation	• A partir de 2010, toutes les prestations techniques tiennent compte du genre dans la gestion des ressources naturelles	x			x				x				x		x		x		DGFRN	MAEP MDGLAAT D/CENATEL Coord projets ONG DPE						
4.5.2. Assurer avec les acteurs locaux la gestion contrôlée des feux de végétation		xx			xx	xx			xx	xx			xx	xx	xx	xx	xx	xx	CIF	Maires OPA ONG Coord projets						
4.5.2. Documenter chaque campagne la gestion contrôlée des					x				x				x		x		x		CIF	Maires OPA ONG						

République du Bénin (2008): Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelle

Activités	Résultats intermédiaires / indicateurs	Calendrier d'exécution																Responsabilités		Poids en % Composante =100%	Estimation coûts par source de financement			Suppositions / Remarques			
		2009				2010				2011				2012		2013		2014			Resp.	Coll.	Budg. total		National	Externe	
		1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-3	4-6	7-9	10-12	1-6	7-12	1-6	7-12	1-6	7-12								
dans tout le secteur																				offices & centres							
Composante 5 : Gestion du PNGDRN																		15%									
Résultat 5 : Le gouvernement et ses partenaires inscrivent leurs interventions dans le secteur au PNGDRN																											
5.1. Harmoniser les interventions dans le secteur des ressources naturelles à travers une planification périodique conjointe de tous les intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ○ A partir de 2009, une réunion annuelle de coordination des PTF du secteur est organisée par le Ministre des ressources naturelles ○ A partir de 2009, toutes les nouvelles interventions dans le secteur sont des activités de mises en œuvre du PNGDRN ○ A partir de 2010, tous les organes de gestion conjointe du PNGDRN fonctionnent conformément à leurs statuts et procédures ○ A partir de 2010, tous les intervenants élaborent leur plan de travail annuel de façon conjointe et conformément au PNGDRN 			x	x	x	x	x	x	x	x										DGFRN	Coord Projets DG office & centres	30%				
5.2. Mettre en œuvre un cadre de dépenses à moyen terme du PNGDRN incluant toutes les interventions dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> ○ A partir de 2009, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT 2009 – 2015) incluant toutes les ressources est opérationnel ○ A partir de 2009, un 			x	x	x	x	x	x												DSI	Coord projets DG office & centres	30%				

ANNEXE 1

Termes de référence

ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLE (PNGDRN) ET PLANIFICATION STRATEGIQUE

1 Contexte et justification

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro, la gestion durable des ressources naturelles a été identifiée comme l'un des principaux moyens à prendre en compte dans le processus de lutte contre la pauvreté face aux coûts économiques et sociaux élevés d'une dégradation du milieu. Les enjeux environnementaux recèlent ainsi d'importants défis à relever pour inscrire la croissance économique dans la durée.

Quelques années auparavant, comme conséquence de la démocratisation politique et de l'adoption du libéralisme économique par le Bénin, la gestion du secteur forestier béninois a également connu quelques évolutions importantes tant au plan institutionnel qu'au plan technique. Quelques acquis de cette évolution sont :

- L'adoption d'une politique de développement forestier prônant la gestion durable des ressources naturelles et la participation des populations, le partage des compétences entre les acteurs du secteur forestier ;
- La promulgation de la loi 93-009 du 02 juillet 1993, portant régimes des forêts en République du Bénin et son décret d'application en 1996 ;
- L'élaboration d'un plan d'actions forestier national ;
- La dotation de quelques forêts et plantations de plans d'aménagement forestier participatif ;
- La réalisation d'audit institutionnel du secteur ;
- La création du Cenagref ; ...

La mise en œuvre des processus de décentralisation et de déconcentration, l'admission du Bénin à l'initiative PPTTE de la Banque Mondiale, ainsi que diverses politiques nationales ont produit une évolution rapide du contexte de gestion des forêts et des ressources naturelles, dont la dernière en date de 2006 est le transfert de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches (MAEP) vers le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN).

Conformément aux directives du Gouvernement du Bénin, les Ministères inscrivent leurs interventions dans le cadre d'un budget – programme basé sur l'exigence d'une gestion axée sur les résultats, et orientées par les politiques et stratégies nationales.

Pour accomplir sa mission, conformément aux directives du Gouvernement, le MEPN s'est doté d'un outil de pilotage du sous-secteur de l'Environnement, sous la forme d'un programme intitulé « Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) ». Il envisage d'en faire de même, pour le sous – secteur des forêts et des ressources naturelles avec à la fois, l'animation d'un processus participatif et la mise en oeuvre d'un cadre cohérent et intégré de management qu'est le « Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) ».

Cette initiative d'amélioration du pilotage du sous -secteur forestier est à considérer pour améliorer l'efficacité de la CD suivant les principes de la Déclaration de Paris, faciliter l'évolution de l'approche par projet vers l'approche programme, et celle du financement budgétaire par projet à d'autres mécanismes plus convenables et enfin pour faire évoluer la gouvernance du secteur.

La République du Bénin a requis l'assistance de la République Fédérale d'Allemagne par le biais du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN)

pour appuyer le MEPN à élaborer pour le secteur forestier le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN). Il s'agit d'un programme participatif qui tient compte des intérêts de tous les acteurs en général et ceux des populations rurales en particulier et qui contribue à l'aménagement durable des ressources naturelles.

A la lumière de ce qui précède, il urge de procéder à l'élaboration du Programme National de Gestion Durable des Ressources naturelles avec un contenu cohérent qui permette d'améliorer l'efficacité générale des interventions à toutes les échelles d'organisation administrative, et de les suivre afin de redonner plus de visibilité à la contribution du sous - secteur des Forêts et de la Protection de la Nature aux différents nationaux et internationaux auxquels le Bénin a souscrit.

La présente mission de consultation est destinée à appuyer le MEPN et notamment la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles à l'élaboration du PNGDRN. Elle correspond aux activités 1223 et 1224, concourant à la réalisation du résultat 2 « intitulé, le PNGDRN est élaboré et sa mise en œuvre appuée » prévu au PTA 2008 du ProCGRN.

2- Mandat des Consultants

2.1- Mandat général des Consultants

Sous la supervision générale du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), du Coordonnateur national du Programme de Conservation et de Gestion des ressources naturelles (ProCGRN) et en étroite collaboration avec la Direction des Politiques, du Suivi et du Contrôle de l'Exploitation Forestière, les Consultants auront à :

- i. Formuler le PNGDRN, suivant une démarche participative, en considérant les orientations politiques et stratégiques appropriées, en valorisant les divers acquis et produits disponibles, en intégrant les divers composantes thématiques des ressources naturelles (forêts, sols et bassins versants, eaux, et faune), et en tenant compte des contraintes actuelles et futures à la gestion durable des ressources naturelles ;
- ii. organiser et modérer des ateliers de validation des orientations, et d'élaboration de la planification stratégique du PNGDRN avec des indicateurs objectivement vérifiables.

2.2- Mandat spécifiques des Consultants

De façon spécifique, l'équipe de consultants aura pour tâches de :

- diagnostiquer de façon rapide et participative, en tenant compte des résultats des diverses études disponibles et de l'évolution prospective, les problèmes prioritaires du sous-secteur forestier ;
- répertorier les projets et programmes en cours et en vue dans le sous secteur forestier, afin d'analyser les opportunités et ressources disponibles et mobilisables ;
- proposer / indiquer des domaines/idées de projets visant une meilleure contribution du programme et de l'ensemble du secteur des ressources naturelles à la Stratégie de Croissance pour la réduction de la pauvreté
- Organiser l'élaboration des chaînes des résultats/d'effets/impacts (intrants, extrants, utilisation, bénéfiques directs, bénéfiques indirects) par composante retenue ;
- élaborer le cadre logique de gestion du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles sur la base d'une analyse de chaîne d'effets (objectifs du programme, composantes ou principaux axes d'intervention, indicateurs de performance, de résultats et d'effets nécessaires pour suivre et évaluer les objectifs et résultats formulés, suppositions et risques majeurs) en considérant les liaisons avec les OSD, la SCRIP et des OMD ;
- proposer un dispositif institutionnel approprié de pilotage et de gestion du PNGDRN garantissant la participation des différents acteurs et l'intégration des diverses interventions du sous secteur notamment aux niveaux national et régional (subnational) ;
- assister la DGFRN et la DPP/MEPN à l'élaboration du plan pluriannuel d'opération du PNGDRN en tenant compte du cadre logique adopté, assorti d'une évaluation

indicative des ressources requises en considérant une durée de 5 ans couvrant la période de 2008 à 2012 ;

- formuler des recommandations / suggestions pour la mise en œuvre du PNGDRN

2.3- Résultats / Produits attendus

- Un processus de concertation et de participation des acteurs et partenaires du sous – secteur est élaboré et mis en œuvre tout au long de la mission ;
- Un rapport sur les contraintes majeures et perspectives du sous-secteur qui sont identifiées ainsi que les objectifs et grands axes d'interventions qui sont définis ;
- La chaîne des résultats de l'ensemble du programme ;
- Le document de formulation du PNGDRN comportant la planification stratégique validé par les acteurs et partenaires du sous secteur ;
- Un atelier d'élaboration du plan stratégique du PNGDRN est animé ;

3- Profil des Consultants

La prestation sera assurée par une équipe constituée de :

- un consultant international (chef de mission) justifiant d'au moins 10 ans d'expériences en matière de planification stratégique et de suivi-évaluation orienté vers les résultats en général et en matière de gestion des ressources naturelles en particulier;
- un agro-économiste justifiant d'au moins 10 ans d'expériences et bien imprégné des réalités du secteur forestier.

Le consultant national assurera au cours de la première semaine, la collecte de la documentation ;

Il sera rejoint au début de la 2ème semaine, à distance (email, télécommunication), par le Consultant international pour échanger sur les données collectées et avec les différentes catégories d'acteurs.

Au bout de la 3^{ème} semaine, les deux consultants auront ébauché le document du PNGDRN qu'ils présenteront en atelier au début de la 4^{ème} et dernière semaine.

4 Démarche

Il est proposé aux consultants d'utiliser une démarche méthodologique en six (6) étapes comme ci-après :

Tableau n° 1 : Etapes de la planification stratégique du PNGDRN

N°	Etapes	Démarche	Résultats
1	Préparation du processus de planification stratégique		
		Identifier les bénéficiaires/parties prenantes de la planification stratégique (pour qui est-ce ?)	Les bénéficiaires/ <u>parties prenantes</u> sont connus et informés du démarrage du processus
		Enoncer la raison pour laquelle le besoin de la PS est ressenti (la PS pourquoi ?)	Il y a <u>une compréhension partagée</u> du bien fondé et de <u>la démarche</u>
		Adopter une démarche méthodologique	<u>méthodologique</u> pour conduire le processus de PS (documents à élaborer ou à réunir, réunions à organiser, personnes à rencontrer...)
		Définir et répartir les tâches à accomplir dans le cadre du processus de planification (qui va faire quoi ?)	Les tâches sont définies avec <u>un échéancier</u> et les responsabilités bien réparties (notamment la personne <u>qui coordonnera le processus est désignée</u>) Voir tableau n°2
		Fixer un délai pour boucler le processus	<u>Le délai</u> pour achever le processus est connu de tous.

N°	Etapes	Démarche	Résultats
		Estimer le coût pour dérouler tout le processus	Les éléments de coût sont retenus et le <u>budget</u> devant sous-tendre les charges inhérentes au processus est décliné
2	Analyse de l'environnement interne de l'Administration forestière		
		Exploiter les résultats de l'Audit institutionnel et document « Diagnostic forestier ⁵ »	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations de base sont produites; - La mission est révisée et mise à jour s'il y a lieu; - Les stratégies suivies par la DGFRN sont identifiées; - Les forces et les faiblesses de la DGFRN sont identifiées.
		Produire/synthétiser les informations clés permettant d'apprécier l'organisation interne de l'Administration forestière :	
		Sa philosophie : origines, mission actuelle, principes directeurs, objectifs généraux	
		Ses activités : plans d'actions passées, les projets en cours et envisagés à court terme,	
		Ses budgets : les sources de financement, les budgets des 3 dernières années, description du processus de préparation des budgets,	
		Sa gestion : la structure organisationnelle/ organigramme, les ressources humaines/ effectif et leurs qualifications par catégories, les manuels de politiques et des procédures, le système de suivi-évaluation, les rapports et leur qualités, les résultats des évaluations passées et les leçons tirées/ apprises.	
		Vérifier la mission actuelle de la DGFRN (sa raison d'être, ce pourquoi elle mène des activités) et analyser si elle permet de satisfaire les besoins des communautés, si elle est toujours d'actualité, ou si elle doit être modifiée éventuellement	
		Identifier les stratégies suivies jusqu'à maintenant (s'il n'y a pas de document de stratégie, décrire le processus utilisé pour développer les projets/ programmes forestiers, leur financement, etc. pour identifier comment les choses se passent à la DGFRN => réactivité ? proactivité ? quels sont les impératifs qui guident les actions et quelles sont les valeurs au cœur des décisions à la DGFRN)	
		Identifier et analyser les forces et les faiblesses de la DGFRN (on va utiliser le tableau n°2 ci-dessous à cet effet)	
3	Analyse de l'environnement externe de l'Administration forestière		
		Identifier et analyser les conditions et facteurs ou phénomènes (politiques, techniques, socio-économiques, culturels...) extérieurs qui peuvent affecter positivement ou négativement la vie, les orientations, les structures, le développement, en un mot l'avenir du secteur forestier et de la DGFRN (les contraintes, les défis, les atouts et les opportunités) Prioriser les contraintes et les opportunités et en déduire les cibles stratégiques	Les cibles stratégiques sont identifiées : les mesures stratégiques à développer pour faire face aux contraintes /défis et/ou pour saisir les opportunités sont identifiées.
		Identifier et analyser les intervenants extérieurs (autres services publics, communautés, usagers, PTF...) qui peuvent affecter positivement ou	

N°	Etapes	Démarche	Résultats
		négativement la vie, les orientations, les structures, le développement du secteur forestier et de la DGFRN (les contraintes, les défis, les atouts et les opportunités que leur interventions engendrent) Prioriser les contraintes et les opportunités et en déduire les cibles stratégiques	
4	Évaluation de la capacité de l'Administration forestière à transformer les cibles stratégiques en objectifs d'intervention		
		Analysez les besoins en terme de ressources humaines, matérielles (en quantité et en qualité) et financières nécessaires pour atteindre chacune des cibles stratégiques identifiées.	
		Identifiez les ressources humaines, matérielles et financières dont la DGFRN dispose (en quantité et en qualité) pour atteindre ces cibles	L'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles pour atteindre chacune des cibles stratégiques est établi.
		Identifiez les ressources qui manquent à la DGFRN pour atteindre les cibles stratégiques identifiées.	
5	Détermination des objectifs stratégiques		
		A partir des cibles stratégiques, <ul style="list-style-type: none"> • Identifiez les objectifs stratégiques; • Analysez l'impact sur le secteur forestier et la DGFRN de retenir l'un ou l'autre des objectifs stratégiques; • Évaluez la faisabilité de chacun des objectifs; • Évaluez les risques. (utiliser le tableau 2 ci-dessus à cet effet)	Les objectifs stratégiques sont retenus
6	Elaboration du Plan d'action		
		Rédiger un plan d'actions (le document du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles/PNGDRN) Y développer : <ul style="list-style-type: none"> • comment les objectifs cibles vont être atteints; • les résultats escomptés; • les indicateurs de réussite pour effectuer le suivi et pour pouvoir réagir rapidement à tout écart significatif pouvant se produire dans le temps; • les besoins chiffrés en financement • les sources de financement. Décliner le contenu du document en cadre logique qui sera utilisé pour établir les PTAB	<ul style="list-style-type: none"> - Le document du PNGDRN est élaboré - Un cadre logique est développé suivant une logique de gestion axée sur les résultats

5. Durée et déroulement de la mission

La durée de la prestation est de 30 jours ouvrables, découpée comme suit :

- deux semaines d'échange et d'étude documentaire,
- une semaine pour la rédaction du document du PNGDRN
- une semaine en atelier pour la restitution et la planification stratégique.

6. Organisation d'ateliers d'analyse de situation et de planification du PNGDRN

L'atelier d'analyse de situation est prévu pour une journée et demi et celui consacré à la planification du PNGDRN est prévu pour une durée de 3 jours.

6.1- Participants à l'atelier d'analyse diagnostique et prospective du sous secteur

- les cadres de l'administration forestière : DGFRN : **09** personnes (DGFRN, DGA, C/PGFTR, DPCEF, SPSES, DPSE, DCPRN, SAFPN, C/PSRT);
- Autres Projets/Programmes : **07** (PBFIL : 01, PAMF: 1, ProCGRN: 03, CTL ProCGRN : 01, PAGEFCOM : 01).
- Offices et Centres : **04** (ONAB: 1, CERF:01, CENATEL:01 CENAGREF 01)
- Inspections forestières : **06**
- DDEPN : **06**
- Cabinet: **03** (DPP : 02, CT : 01)
- Représentant d'usagers : **04** à raison de 1 par catégorie (Industriels, exploitants / commerçants de bois d'œuvre, exploitants de bois-énergie).
- DGE : **02** (DGE 1, PF Biodiversité /CCC 1)
- ABE : **01**
- MMEE/DGE : **02** (DGE, C/GERBES)
- Communes : **04** (ANCB, Tanguiéta, Bassila, Sèmè-Podji)
- Communautés riveraines des massifs forestiers : **05** à raison de 1 COGEPAF, 1 CGUA, 1 PAMF, 2 AVIGREF
- Prestataires privés et Société civile : **02**
- Personnes ressources : **02** (WOROU et AGBAHOUNGBA)
- Modérateur : **01**
- Assistant secrétariat - logisticien : **01**
- Consultants : **02**

Total atelier 1 : 61 participants

6.2- Participants à l'atelier de planification

- les cadres de l'administration forestière : DGFRN : **09** personnes (DGFRN, DGA, C/PGFTR, DPCEF, SPSES, DPSE, DCPRN, SAFPN, C/PSRT);
- Autres Projets/Programmes : **07** (PBFIL : 01, PAMF: 1, ProCGRN: 03, CTL ProCGRN : 01, PAGEFCOM : 01).
- Offices et Centres : **04** (ONAB: 1, CERF:01, CENATEL:01 CENAGREF 01)
- Inspections forestières : **06**
- Cabinet: **02** (DPP : 02)
- MMEE/DGE : **01** (C/GERBES)
- Personnes ressources : **02** (WOROU et AGBAHOUNGBA)
- Modérateur : **01**
- Assistant secrétariat - logisticien : **01**
- Consultants : **02**

Total atelier 2 : 36 participants

Tableau n° 2 : Échéance de l'exercice de planification stratégique de la PNGDRN

Nr	Tâche	Échéancier
1	• Préparation du cadre méthodologique détaillé et du programme de l'exercice	10 - 19 juillet 2008
2	• Présentation et validation du cadre méthodologique	20 - 25 juillet 2008
3	• Préparation et animation du processus de diagnostic participatif du secteur et d'identification des problèmes/ contraintes	4 - 15 août 2008
4	• Analyse des données et préparation de l'atelier participatif de l'analyse de la situation du secteur des ressources naturelles	1-29 Septembre 2008
6	• L'atelier participatif de l'analyse de la situation du secteur des ressources naturelles	2 & 3 Octobre 2008
7	• Élaboration d'un rapport préliminaire (état des lieux, cadre logique du PNGRN, chaînes des effets, montage institutionnel, etc...)	4 - 7 Octobre 2008
8	• Atelier de planification du PNGDRN	8 & 9 Octobre 2008
9	• Élaboration de rapport draft	10 - 14 Octobre 2008
11	• Finalisation de rapport	15 - 29 Octobre 2008
12	• Dépôt du rapport final	30 Octobre 2008

Annexe 2 : Diagnostic participatif du secteur des ressources naturelles béninois

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
A. Politiques et Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique de GDRN - Réforme du secteur forestier - Participation des populations à la GRN - Amélioration des revenus des populations riveraines à partir des ressources forestières - Changement de comportement des agents forestiers vis-à-vis des populations dans la gestion des ressources forestières - Déclaration de politique forestière - GDRN et prise en compte des communes, - Prise en compte de la diversité biologique - Gestion des PFNL - Coopération régionale et internationale - Orientation de la politique forestière vers la lutte contre la pauvreté - Adhésion du Bénin à des accords et conventions internationaux - Existence d'une politique de recrutement des cadres et agents forestiers, - Stratégie de conservation des éléphants. - Approche genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible impact de la sensibilisation au niveau de tous les acteurs - Absence d'un plan de communication au niveau du secteur - Insuffisance de coordination du secteur forestier - Mauvais ancrage institutionnel des structures du secteur - Mauvaise perception de l'enjeu de la gestion participative par les populations - Insuffisance de stratégie de collecte des données statistiques - Toutes FC ne sont pas dotées de PAPF - Faible niveau d'appropriation des politiques et stratégies de GDRN par les acteurs - Faible prise en compte des autres RN (sols et eaux) - Non respect du domaine classé par l'Etat - Inégale répartition des bénéfices entre les différents acteurs - Absence de stratégie de renforcement continu des capacités des agents 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des projets d'appui - Existence des structures de co-gestion - Possibilité d'amendement ou de relecture des documents existants - Prise de conscience des populations et autres acteurs - La décentralisation - Possibilité de réforme - Implication de tous les acteurs aux prises de décisions - Existence encore de forêts dans le domaine protégé de l'Etat - Possibilité de recrutement du personnel forestier - Existence d'une déclaration de politique d'aménagement du territoire - Stratégie nationale de gestion des marchés ruraux de bois - Stratégie nationale de gestion contrôlée des feux de brousse - Promotion de Plans Fonciers Ruraux par MCA, AFC et ProCGRN 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible prise en compte des autres RN (sols et eaux) - Usurpation des missions des agents forestiers par les autorités politiques, coutumières et culturelles et par les structures de cogestion - Gestion des forêts liées au système de financement des projets - Risque de disparition des forêts - Pauvreté grandissante des populations - Profits de la gestion participative à une minorité de la population - Mise à mal de l'éthique du forestier - Inexistence de moyens de financement permanent de gestion des forêts - Déficit de clarification des rôles des acteurs - Déficit d'information & communication - Politique d'expansion agricole incontrôlée - Politique de promotion de cultures biocarburant

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative pour la connaissance du potentiel forestier - Politique foncière rurale - Politique de fourniture de services d'énergie - Stratégie nationale des combustibles domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Incompatibilité entre comportements des agents et missions assignées - Non institutionnalisation des fonds d'aménagement forestier Inexistence du fonds forestier national - Faible valorisation des PFNL - Absence d'une politique globale de gestion des terres - Absence d'une stratégie de capitalisation et de pérennisation des acquis des différents programmes - Incompatibilité des fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques - Réforme institutionnelle partielle - Déficit de concertation et de coordination intersectorielle 		
B. Cadre législatif et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte environnement et cadre de vie dans la Constitution du Bénin - Existence loi portant régime des forêts et décret d'application, - Existence portant régime de la faune, - Existence loi sur le foncier rural - Existence Loi cadre sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Non application correcte ou ferme des textes réglementaires et législatifs - Dispositions législatives et réglementaires non adaptées au contexte actuel (décentralisation) - Déficit de cohérence entre certains textes législatifs (loi des forêts vs loi des finances / lois décentralisation) - Non application des plans de 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités de relecture des textes législatifs existants - Traduction des textes en langues nationales - Ratification et application des accords et conventions internationaux par le Bénin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interférence politique - Inadéquation de certaines dispositions prévues par les textes aux réalités du terrain - Non prise en compte de certaines préoccupations réelles des populations - Faible appropriation des textes par le personnel judiciaire - Maîtrise et application insuffisantes des textes par

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	l'environnement - Réglementation forestière sur le commerce de bois brut, - Loi fiscale forestière	gestion - Insuffisance de moyens de vulgarisation - L'illettrisme - Faible traduction des textes en langues nationales - Inexistence de PCI pour la gestion des RN - Inexistence d'un standard de certification forestière		les agents forestiers - Méconnaissance des textes par certains acteurs - Analphabétisme - Non application des PAP et de gestion
C. Organisation et fonctionnement de l'Administration forestière ainsi que des autres institutions publiques du secteur forestier (ONAB, CENAGREF, CENATEL, ...)	- Disponibilité de ressources humaines compétentes - Existence de système de suivi évaluation au niveau des projets et de l'Adm For - Appui remarquable des projets et programmes au fonctionnement de l'Adm For - Appartenance de toutes les entités de l'Adm For à un même ministère - Création de la DGFRN - Bonne couverture du territoire national par l'Adm For - Amélioration de dotation en matériel roulant - Renforcement en équipement technique - Renforcement de l'effectif du personnel (agents et cadres) des eaux et forêts - Elaboration de PAP de certaines forêts classées	- Faible fonctionnement des instances d'administration et de gestion de l'Adm For - Nouvel organigramme DGFRN non adapté pour un bon fonctionnement - Faible coordination des activités entre certaines institutions et la DGFRN - Absence de formation continue du personnel - Insuffisance de formation des acteurs du secteur - Lourdeur administrative - Manque de budget de fonctionnement pour les structures déconcentrées - Procédures inappropriées de décaissement des fonds - Suppression des travaux en régie - Mauvais suivi du plan de carrière des agents forestiers - Non prise en compte des	- Révision des textes en cours - Plan de recrutement du personnel en cours - Disponibilité de ressources au niveau des projets et programmes pouvant prendre en compte l'ensemble du personnel - Possibilité de délégation de crédits aux DDEPN pour l'exécution de tâches courantes - Mise en place des SCEPN - Privatisation de IBBSA - Harmonisation, concertation et coordination des interventions dans le secteur - Concertation et coordination intersectorielle	- Faible suivi de la carrière des agents - Faible maîtrise de la gestion du personnel - Déficit de formation continue - Persistance de la corruption. - Interventionnisme lors des affectations - Décision non appropriée relative à la gestion de IBBSA

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
		compétences de l'agent lors des affectations - Instabilité du personnel forestier au poste - Cumul de fonctions par les agents - Insuffisance de moyens de transport de troupe - Faible intérêt pour la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité		
D. Participation et décentralisation de la gestion / aménagement forestier	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAPF - Création de plantations communales - Existence de PAP au niveau de quelques FC 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'internalisation des PAPF par les structures co-gestion - Non respect des PAPF par les structures de co-gestion - Les populations à la base ne sont pas les vrais bénéficiaires - Manque de rigueur dans le suivi des PAPF par l'Adm For - Absence de dispositif de mise en œuvre des PAPF - Mauvais entretien des plantations - Faible implication des Communes dans la GRN - Déficit dans l'analyse des bilans de l'expérience des PAPF - Durée non appropriée des projets d'aménagement forestier 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la décentralisation administrative - Participation des Collectivités locales à l'élaboration et la mise en œuvre des PAPF - Adhésion des élus locaux aux objectifs de GDRN - Disponibilité des expertises des ONG et secteur privé - Mise en place des SCEPN dans toutes les communes - Amélioration des revenus forestiers communaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeur administrative de décaissement des fonds - Non maîtrise des marchés locaux pour l'écoulement les plants produits par les pépiniéristes privés - La pauvreté - Difficultés de changement de comportement des populations - Esprit de captage de rente extérieure par les populations - Faible collaboration des SCEPN avec les Mairies

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
E. Etat et maîtrise des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire Forestier National (IFN) réalisé en 2007 - Existence de plusieurs projets GRN - Actions de reboisement pour reconstruction du couvert - Inventaire et dénombrement régulier dans les parcs nationaux - Existence de PAP des AP 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible protection des FC et des périmètres de reboisement - Exploitation et occupations illicites du domaine classé - Inexistence de cartes et non matérialisation des limites des FC - Inexistence de PAPF pour la plupart des FC - Insuffisance de suivi des actions de reboisement - Absence de mécanisme fonctionnel de suivi de la ressource - Non appropriation du système de S&E par l'Adm For - Insuffisance d'outils de planification et de gestion durables des forêts - Inexistence des schémas directeurs d'aménagement de territoire des communes (SDAC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de projets, centres, offices et programmes forestiers (PBFII, ONAB, PAGEFCOM, PGFTR, PSRRT, CENATEL, CERF, CENAGREF) - Existence de ressources humaines compétentes - Actions de reboisement pour reconstruction du couvert - Clarification des rôles et compétences des Communes dans la GDRN - Disponibilité de Schémas Directeurs d'Approvisionnement des Centres urbains - Mise en œuvre du système d'information et d'évaluation permanente du bois-énergie (SIEP) par le PBF II - Mise en œuvre de Groupes techniques thématiques intersectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence des schémas directeurs d'aménagement de territoire - Mauvais suivi des actions de reboisement - Absence de politique de suivi de la dynamique des forêts - Manque de synergie d'action entre les acteurs permet d'atteindre les objectifs - Manque de concertation intersectorielle
F. Economie et utilisations des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation et valorisation de la faune par les privés et le CENAGREF - Disponibilité relative des RN - Existence d'un marché - Exportation des produits forestiers - Tourisme et écotourisme - Industrie forestière 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation frauduleuse massive des ressources forestières - Surexploitation - Manque de politique de valorisation des PFNL - Non utilisation des techniques améliorées de carbonisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du Game Ranching Communal par PAGEFCOM - Promotion gestion durable des terres par ProCGRN dans Atacora Donga - Mise en place des marchés ruraux de bois - Reboisement privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation abusive des RN - Non restructuration du marché à l'exportation - Mauvaise gestion des feux de brousse - Faible connaissance de l'état des RN

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	<ul style="list-style-type: none"> - Pharmacopée - Artisanat - Recouvrement des taxes et redevances - Moyens d'existence des populations - Alimentation - Agriculture - Pâturage - Pêche - Chasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Carbonisation anarchique du bois - Faible valorisation de l'apport des RN dans la couverture des besoins familiaux et dans le PIB - Non maîtrise de l'état des RN 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion micro-entreprenariat de valorisation des PFNL - Développement des sources alternatives d'énergie domestique - Mise en œuvre d'études approfondies d'évaluation de la contribution des RN au PIB 	
G. Liaison intersectorielles	<ul style="list-style-type: none"> - Synergie en construction avec le sous secteur des énergies domestiques - Faible fonctionnalité des organes de pilotage des projets et programmes - Faible capacité des Conseils d'Administration des structures autonomes 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de leadership - Faible capacité d'initiative de concertation intersectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de politique d'Aménagement du territoire - Fonction de recharge de la nappe phréatique et Gestion intégrée des ressources en eau - Vocation et utilisation des terres - Gestion de l'environnement et protection de la nature - Commission Nationale des Combustibles Domestiques (CNCD) - Comité interministériel de création de Marchés Ruraux de Bois – Energie (MRB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité d'initiative de coordination et de concertation intersectorielle
H. Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation - Disponibilité de PDC - Existence de plantations communales ou privées - Responsabilisation des Communes dans la GRN - Partage des revenus fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'information des communes sur les attributions de l'Adm For - Non reversement des taxes forestières aux communes - Faible maîtrise des compétences légales des 	<ul style="list-style-type: none"> - La loi sur la décentralisation qui prend en compte la GRN - Appui du PAGEFCOM - Appui du ProCGRN - Stratégie nationale de Gestion Contrôlée des Feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'attributions entre l'Adm For et les Communes par rapport à la GRN - Risque de confusion de rôles et responsabilités des acteurs - Déficit d'information - communication

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	forestiers avec les Communes	communes dans la GRN	- Communauté Forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO)	
I. Organisations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses organisations communautaires instrumentalisées par les intervenants extérieurs - Cogestion des RN - Prestataires de services - Organisations traditionnelles de GRN actives - Développement de capacités des communautés locales - Développement de leadership - Organisations féminines 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacités de fonctionnement et gestion - Analphabétisme - Faible capacité d'appropriation des innovations socio-techniques promues - Enclines à beaucoup de conflits internes - Faible capacité de contrôle des leaders - Faible capacités de leadership - Non fonctionnalité de certains postes - Cumul de fonctions - Peu de femmes leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentialité de ressources humaines - Formation par les projets - Sensibilisation - Possibilité d'atteindre les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des clauses de contrat - Risque de double emploi - Analphabétisme
J. Producteurs forestiers privés	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement rapide de plantations (agro)forestières privées - Existence de producteurs - Octroi Facilités fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de recensement des plantations - Déficit d'encadrement technique après plantation - Insuffisance de formation - Manque de débouché commercial - Manque de financement - Insuffisance de moyens et de connaissances techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique par les projets - Offre de micro crédit - Sensibilisation - Conseils organisationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible demande de produits ligneux - Conflits d'attributions
K. Organisations non gouvernementales (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires / prestataires des projets ou programmes de GRN - Expériences d'intermédiation et de mobilisation sociale - Organisation proche des 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible gouvernance des ONG - Suivi&Evaluation des ONG prestataires de la DGFRN sans association des services forestiers déconcentrés - Faible collaboration entre les 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences multidisciplinaires - Mise en œuvre approche participative - Possibilité d'atteindre les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Non discernement des fonctions transférables ou partageables avec l'Adm For - Mobilisation parfois d'agents non compétents - Non respect des contrats

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCEs / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	<ul style="list-style-type: none"> communautés à la base - Obligation de résultat - Innovations - Créativité - Sensibilité à la réduction de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> ONG et les services forestiers locaux - Faible institutionnalisation des acquis et des ressources - Réticence des populations par rapport à l'approche - Fonctionnalité dépendante des ressources extérieures 		<ul style="list-style-type: none"> - Services non institutionnels
L. Prestataires techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de services - Appui – Conseils techniques aux bénéficiaires - Efficience utilisation des ressources - Diligence des procédures administratives et de mises en œuvre - Sous - traitance des travaux - Esprit de créativité 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'adaptation selon le contexte - Faible reproductibilité des produits ou résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'atteindre les résultats - Efficience 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dérapage des populations et autres acteurs
M. Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de biens et services aux clients aux prix compétitifs - Bonnes compétences - Réduction des blocages adm - Respect de contrats de services / cahier de charges - Esprit de créativité - Esprit d'entreprenariat - Nombreuse micro-entreprises individuelles et communautaires de valorisation des RN 	<ul style="list-style-type: none"> - Fort engouement pour le profit - Faible institutionnalisation - Faible capacité de suivi administratif - Utilisation de matériels ou équipements peu performants - Secteur dominé par des entreprises informelles - Compétences professionnelles peu appropriées de partie du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du principe de séparation des fonctions - Respect des fonctions transférables et partageables - Promotion d'AGR 	<ul style="list-style-type: none"> - Réticence face à l'innovation - Type de financement inapproprié
N. MEPN	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Prise de mesures politiques et réglementaires requises 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'entretien - Faible synergie entre les services 	<ul style="list-style-type: none"> - Réformes - Collaboration intersectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers et matériels

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération - Suivi – évaluation de performances et des impacts - Appui technique et financier - Mise en œuvre politique - Concertation et coordination intersectorielle - Communication sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur réforme de certains services - Incompatibilité entre ambitions et moyens prévus - Faible capacité de planification et de suivi-évaluation 		
O. MAEP	<ul style="list-style-type: none"> - Agro-foresterie - Défense et restauration des sols - Gestion intégrée de la fertilité des sols - Gestion des pâturages et de la transhumance - Gestion contrôlée des feux de brousse - Hydraulique pastorale - Aménagements hydro agricoles - Contrôle pêche - Politique agricole pro-pauvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible concertation intersectorielle - Défrichement incontrôlé 	<ul style="list-style-type: none"> - RNA - Cadre de concertation et d'harmonisation politique agricole et politique environnement et protection de la nature - Loi Cadre sur l'environnement - Politique de développement forestier - Aménagement participatif - Politique agricole pro-pauvre - Plan d'utilisation des sols - Convention sur la conservation biologique - Moratoire sur les OGM 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de cultures de rente - Promotion d'une agriculture industrielle
P. MMEE	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation nappes phréatiques pour fourniture services eau potable - Promotion de mesures de fournitures de services d'énergies domestiques - Exploitation minière - PFSE / GERBES 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible concertation intersectorielle - Déficit de mesures de compensations des impacts environnementaux - Déficit d'appui à la reconstitution des nappes phréatiques - Faible appui à la régénération des ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - GIRE - Stratégie de fourniture d'énergie domestique - SIEF - SIEP - Création et fonctionnement CNCD 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'information communication - Non opérationnalité CNCD
Q. MEF	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution stratégique des 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous valorisation de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds fiduciaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures de financement

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCES / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
	<ul style="list-style-type: none"> RN à l'économie et au bien être des ménages - Recettes fiscales des forêts et ressources naturelles - Financement du secteur - Financement contrepartie publique du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> contribution des RN à l'économie nationale - Procédures de financement non appropriées - Fiscalité des plantations inappropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds forestier national - Loi fiscale forestière 	<ul style="list-style-type: none"> des opérations inappropriées
R. DDEPN	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre politique et stratégie sectorielle au niveau régional - Appui – Conseil et Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de ressources matérielles 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de disparition de la police forestière 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de reprise des activités de destruction par certains acteurs
S. Inspection Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de cadres compétents et motivés - Bonne aptitude de travail en équipe - Appui au Reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de formations spécifiques aux postes - Déficit de moyens matériels - Manque d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingérence de politique
T. Cantonnement forestier	<ul style="list-style-type: none"> - Volontés de travailler - Reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de personnel (secrétaire et agent de liaison au niveau des cantonnements) - Manque de moyen de communication (téléphone) - Déficit de moyens et outils de travail et de gestion - Manque d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingérence du politique
U. Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller direct du Maire au niveau de l'environnement - Couverture du territoire national en ressources humaines - Mise en place des sections - Appui au Reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de moyen et outils de travail et de gestion - Non maîtrise des textes liés à la police environnementale - Absence d'infrastructures - Insuffisance de personnel forestier - Formation incomplète des responsables de ces sections - Manque d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement sain - Participe au développement local - Volets formation par les projets - Pléthore de cadre en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de moyen de défense personnelle - Déficit d'éducation environnementale des populations - Manque de moyen - Méconnaissance des textes par les populations - Absence d'infrastructures - Manque d'école type

Indicateurs Thèmes	EVALUATION SITUATION ACTUELLE		EVALUATION SITUATION FUTURE	
	I- ATOUTS / FORCES / SUCCEs / ACQUIS	II- DIFFICULTES / FAIBLESSES / ECHECS / MAUX / LIMITES	III- OPPORTUNITES / POTENTIALITES	IV- OBSTACLES / MENACES / RISQUES / CONTRAINTES
V. Poste de l'Environnement et des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et conseil rapprochés des usagers / partenaires - Création des postes - Reboisement avec les paysans dans les champs 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de postes construits - Manque de moyens de déplacement et de travail - Agents souvent isolés - Manque de plants dans les zones sans pépinière 	<ul style="list-style-type: none"> - Relais d'information entre administration et partenaire - Sensibilisation sur la pépinière et ses avantages 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence moyen de défense - Manque de compréhension de la population
W. Partenaires au Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibles - Reboisement - Appui institutionnel et financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des réalités du pays - Manque de moyens - Crainte d'atteindre les objectifs fixés au début 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une stratégie nationale 	-

Solutions

Amélioration du pilotage du secteur forestier

- Réforme - Réorganisation du secteur ;
- Cohérence de la gestion des ressources forestières avec les stratégies de développement agricole et pastoral ;
- Orientation des actions pour un meilleur impact sur la politique de développement forestier ;
- Coordination et suivi de la politique forestière ;
- Définir les domaines d'intervention des projets et programmes conçus en tenant compte de ceux existant
- Créer un système de communication efficace au sein de l'AF et de ses structures déconcentrées
- Instaurer un système de collecte de données statistiques et procéder à l'archivage de ces données
- Actualiser les textes législatifs et réglementaires du secteur forestier
- Organiser des séances périodiques de recyclage sur les textes forestiers
- Dynamiser la synergie d'actions entre l'AF – Structures déconcentrées – Projets/programmes – Centres/ Offices
- Organiser des réformes dans tout le système
- Rechercher financement pour accompagner el processus de GRN
- Renforcer la capacité du système forestier actuel
- Mettre en place un système de SE performant
- Créer un cadre de concertation entre AF et élus locaux sur les problèmes de GRN
- Organiser un atelier d'internalisation des textes forestiers et de la Loi sur la décentralisation
- Redéfinir le niveau d'implication de chaque acteur dans la GPRN
- Renforcer le partenariat AF et autres structures de l'administration publique et privée

Accélération de la Réforme institutionnelle du secteur forestier

- Mobilisation de ressources pour le financement du secteur forestier ;
- Renforcer la présence des agents forestiers dans les forêts classées et aires protégées ;
- Renforcer les capacités institutionnelles des différents acteurs non étatiques;
- Poursuivre le recrutement du personnel en fonction des besoins et dans le temps
- Motiver le personnel forestier
- Renforcer la DGFRN en matériel roulant
- Dynamiser le SSE de l'Administration Forestière (AF)
- Mettre en application les sanctions prévues dans les textes du règlement des services dans l'administration des Eaux et Forêts
- Revoir l'organigramme de la DGFRN
- Revoir l'attribution des postes en fonction des profils et grades des agents forestiers
- Doter les Structures déconcentrées en matériel roulant et infrastructures
- Limiter l'interférence politicienne dans la gestion du personnel et dans la GRN
- Renforcer la capacité des organisations communautaires, producteurs forestiers privés et des usagers de produits forestiers
- Renforcer les AGR autour des FC et terroirs riverains
- Créer des MRB fonctionnels

Gestion Durable et Participatif des ressources naturelles (bois et biodiversité)

- Stabiliser la superficie forestière classée par la présence et le contrôle de leur occupation et leur détournement ;
- Maintien des fonctions environnementales des forêts dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Approche intégrée de la gestion des ressources naturelles du terroir ;
- Gestion participative des ressources naturelles forestières et fauniques ;

- Assurer le maintien des diverses fonctions environnementales, économiques et sociales des peuplements forestiers et fauniques ;
- Mieux exercer le contrôle sur la gestion des ressources par la responsabilisation des acteurs non gouvernementaux ;
- Rechercher l'efficacité dans la gestion du domaine classé de l'Etat ;
- Respecter les textes législatifs et réglementaires de l'AF
- Coordonner les actions de reboisement en définissant le rôle de chaque structure impliquée dans le processus
- Appuyer les communes dans l'élaboration des SDAC
- Coordonner les actions de reboisement des différentes structures forestières
- Redéfinir le plan d'occupation des forêts et périmètres de reboisement en tenant compte des nouvelles à définir
- Revoir le système d'exploitation en fonction du potentiel forestier actuel existant (prendre en compte les résultats de l'IFN)

Amélioration de prestation des services techniques

- Assurer un développement durable de la filière bois d'œuvre ;
- Elargir la base d'approvisionnement du marché en bois d'œuvre ;
- Contribuer à la foresterie urbaine pour améliorer l'environnement urbain
- Promouvoir de nouvelles filières de valorisation économique des ressources forestières et fauniques ;
- Accroissement durable du potentiel ligneux en application de la stratégie de séquestration de carbone ;
- Promotion de la mise en œuvre de l'approche genre ;
- Poursuivre et suivre les acquis des projets à terme.
- Rendre fluide le système de suivi des prestataires de service de la DGFRN
- Renforcer la capacité technique des acteurs impliqués dans la gestion participative des RN
- Accroître la capacité d'octroi des crédits et la capacité de formation des structures partenaires

Source : Atelier de l'analyse participatif de situation de départ de la PNGDRN (Cotonou 2 & 3 Octobre 2008).

Annexe 3 : Contribution des Projets à la mise en œuvre de PGDRN

ACTIVITES	ProCGRN	PGFTR	PAMF	PBF II	GERBES / PFSE	PAGEFCOM	PSRRT	PCGPN	PAD-AP	DGFRN	ONAB	CENAGREF	CENATEL	CERF
Composante 1: Pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles														
1.1. Mettre en œuvre un comité de pilotage du PGDRN comme forum de dialogue incluant toutes les parties prenantes														
1.2. Mettre en œuvre des structures de création de synergie avec les autres acteurs publics	cadre harmonisation MEPN - MAEP	MRB avec PFSE et PGFTR	x	MRB avec PFSE et PGFTR	MRB avec PGFTR et PBF II	avec les communes		DGFRN CENAGREF	DGFRN CENAGREF	CENAGREF PFSE		DGFRN		
1.3. Mettre en œuvre un processus participatif d'ajustement du cadre législatif et réglementaire	loi foncière	fiscalité forestière		réglementation sur les MRB		forêts communales forêts communautaires				Loi sur les forêts Règlementation sur l'exportation du bois		loi sur la faune et décret d'application		
1.4. Améliorer les connaissances et la maîtrise des ressources naturelles	étude contribution économique du secteur	fiscalité forestière	études & bio-monitoring	Inventaire forestier national Inventaires forestiers régionaux	Inventaire forestier régional SIEF SIEP					x	recherche accompagnement	recherche accompagnement dans les Parcs	Cartographie forestière	recherche accompagnement sur les semences forestières et sur l'anacarde
1.5. Mettre en œuvre un système de gestion de l'information et de communication		IEC	IEC		x	Formation-Communication	x			x		x	x	
1.6. Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des résultats et d'impacts du PNGDRN			SE	SE		SE	x			SE	SE	SE	x	x

